

Notice d'information pour émission obligataire

M A G H R E B L E A S I N G A L G E R I E
M L A

S.P.A AU CAPITAL SOCIAL DE 6.5 Milliards de Dinars algériens



Montant : 2.000.000.000 DA

Coupon annuel fixe : 5,40%

Obligations à Remboursement Fractionné, Amortissables le	
01/12/2025	400 000 000 DA
01/12/2026	400 000 000 DA
01/12/2027	400 000 000 DA
01/12/2028	400 000 000 DA
01/12/2029	400 000 000 DA

« Aucune Garantie n'est adossée à cet emprunt obligataire en dehors du nantissement, au profit de la masse des obligataires, des billets à ordre tirés sur la clientèle de MLA, et déposés sur un compte ouvert auprès de la Banque de Développement Local « BDL », banque partenaire de MLA. Ce nantissement couvre à tout moment et sur toute la durée de vie de l'emprunt, 120% du montant du principal et du montant du coupon ».

Visa COSOB N° 2024/03 du 25/09/2024



La notice d'information est établie par la société émettrice et engage la responsabilité de ses signataires. La COSOB ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération proposée ni sur la qualité de la situation de l'émetteur.

Le visa de la COSOB n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques et à ce titre, il doit s'assurer, préalablement à la souscription, de sa bonne compréhension de la nature et des caractéristiques des titres offerts, ainsi que de la maîtrise de son exposition aux risques inhérents auxdits titres.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-là sont fonction des résultats dégagés et de la politique de distribution des dividendes suivie par la société émettrice »

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
CHAPITRE I - INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION	9
I-1- DECISIONS A L'ORIGINE DE L'OPERATION :	9
I-2- NOMBRE, VALEUR NOMINALE, FORME ET CATEGORIE DES TITRES :	9
<i>I-2-1- Nombre, valeur nominale</i> :	9
<i>I-2-2- Catégorie des titres</i> :	10
<i>I-2-3- Forme des titres</i> :	10
I-3- PRIX D'EMISSION :	10
I-4- PRODUIT BRUT, ESTIMATION DU PRODUIT NET DE L'EMISSION ET EMPLOI DU PRODUIT NET :	10
I-5- CHARGES RELATIVES A L'OPERATION :	10
<i>I-5-1- redevances réglementaires</i> :	10
<i>I-5-2- rémunération des prestations de services (fixés par les conventions)</i> :	10
I-6- MODALITES ET DELAIS DE DELIVRANCE DES TITRES :	11
I-7- JOUISSANCE DES TITRES :	11
I-8- DATE DE REGLEMENT :	11
I-9- TAUX D'INTERET ET TAUX DE RENDEMENT REEL POUR LE SOUSCRIPTEUR :	11
I-10- PERIODE ET MODE DE SOUSCRIPTION :	11
I-11- DUREE TOTALE ET DUREE DE VIE MOYENNE DE L'EMPRUNT :	12
I-12- AMORTISSEMENT, REMBOURSEMENT :	12
I-13- EXIGIBILITE ANTICIPEE :	13
I-14- REGIME FISCAL :	14
I-16- RANG DE L'EMPRUNT :	15
I-17- MAINTIEN DE L'EMPRUNT DANS SON RANG :	15
I-18- MASSE DES OBLIGATAIRES :	15
I-19- NEGOCIATION DES TITRES :	15
I-20- ÉTABLISSEMENT ASSURANT LE SERVICE FINANCIER DE L'EMETTEUR :	15
I-21- BUT DE L'EMISSION :	16
I-22- OBLIGATIONS DE L'EMETTEUR :	16
CHAPITRE II- INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	17
II-1- RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL :	17
<i>II-1-1- Dénomination sociale</i> :	17
<i>II-1-2- Forme juridique</i> :	17
<i>II-1-3- Agrément Banque d'Algérie</i> :	17
<i>II-1-4- Objet social</i> :	17
<i>II-1-5- Adresse du siège social</i> :	18
<i>II-1-6- Date et lieu de dépôt des statuts</i> :	18
<i>II-1-7- Modifications des statuts constitutifs</i> :	18
<i>II-1-8- Numéro d'inscription au Registre de commerce</i> :	20
<i>II-1-9- Lieu de consultation des documents juridiques</i> :	20
<i>II-1-10- Date de début d'activité</i> :	20
<i>II-1-11- L'exercice social</i> :	20
<i>II-1-12- Durée de vie</i> :	20
<i>II-1-13- Répartition statutaire des bénéfices (extrait des statuts)</i> :	20
II-2- CAPITAL :	21
<i>II-2-1- Composition du capital</i> :	21
<i>II-2-2- Conditions de modification du capital social</i> :	21
<i>II-2-3- Obligations convertibles</i> :	21
<i>II-2-4- Evolution du capital</i> :	21

II-2-5- Répartition du capital :.....	22
CHAPITRE III- PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	25
III-1- PRESENTATION DE MLA :	25
III-1-1- Historique :.....	25
III-1-3- Réglementation :.....	28
III-1-4- Caractéristiques essentielles de l'activité de MLA :	28
III-1-5- Éléments de la politique générale :	31
III-1-6- Débouchés et parts de marché :	32
III-1-7- Principales Installations :.....	33
III-1-8- Personnel et effectifs :.....	34
III-1-9- Les Investissements :.....	36
III-1-10- Le système d'information :.....	37
III-1-11- Les approvisionnements :.....	38
III-2- RENSEIGNEMENT SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS : NEANT	38
III-3- LITIGES :	38
III-4- CONTRATS ET ENGAGEMENTS IMPORTANTS :	39
III-5- FACTEURS DE RISQUES :	40
III-5-1- Risque de Marché :.....	40
III-5-2- Risque de contrepartie :.....	41
III-5-3- Risque de taux :.....	41
III-5-4- Risque de liquidité :.....	41
III-5-5- Risque de change :.....	41
CHAPITRE IV- INFORMATIONS FINANCIERES	42
IV-1- PRESENTATION DES PRINCIPES COMPTABLES :	42
IV-1-1- Les investissements (Immobilisations d'exploitation) :.....	43
IV-1-2- Les créances et les dettes :.....	43
IV-2- REGIME FISCAL EN VIGUEUR :	44
IV-3- PRESENTATION ET ANALYSE DES COMPTES DES RESULTATS	46
IV-4- PRESENTATION ET ANALYSE DES BILANS	50
IV-5- ENGAGEMENTS HORS BILAN :	63
IV-6- ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE FINANCIERE :	64
IV-7- TABLEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS	66
IV-8- TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :	67
CHAPITRE V- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE	68
V-1-LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE MLA :	68
V-1-1- L'Assemblée Générale :.....	68
V-1-2- Directoire :.....	68
V-1-2- Conseil de surveillance :.....	68
V-2- REMUNERATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE :	69
V-3- NOMS ET PRENOMS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE	69
V-3-1- Membres du Conseil de surveillance :.....	69
V-3-2- Membres du Directoire :.....	69
V-4- POLITIQUE DE COMMUNICATION :	70
V-5- CONTROLE EXTERNE DE LA SOCIETE :	70
CHAPITRE VI- EVOLUTIONS RECENTES ET BUT DE L'EMISSION	71
VI-1- ÉVOLUTIONS RECENTES :	71
VI-2- BUT DE L'EMISSION ET PERSPECTIVES D'AVENIR :	74
VI-1-1- MLA et le marché du leasing en Algérie :.....	74
VI-2-2- Les orientations :.....	76

<i>VI-2-3 : Programme d'Investissement</i>	77
<i>VI-2-4 : Exploitation prévisionnelle (En Millions DA)</i>	78
CHAPITRE VII- ATTESTATIONS DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DE LA PRESENTE NOTICE D'INFORMATION	84
VII- 1- SIGNATURE DU DIRECTOIRE	84
VII-2- SIGNATURE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	84
ANNEXES	87
GLOSSAIRE	92

INTRODUCTION

Le contexte

- Dans le cadre de la réforme du secteur financier et en vue de stimuler les investissements des entreprises privées, les pouvoirs publics algériens ont doté le secteur du leasing d'une législation et une réglementation fiscale conforme aux standards internationaux.
 - L'ordonnance n° 96-09 du 10/01/1996 et les textes subséquents fournissent un cadre adéquat permettant aux sociétés de leasing de fournir aux entreprises, et notamment aux Petites et Moyennes Entreprises (PME), des concours financiers selon des modalités simplifiées et rapides.
 - La Loi de finances pour l'exercice 2008 et la Loi de finances complémentaire ont parachevé le cadre fiscal en adaptant le régime des amortissements déductibles, celui des droits d'enregistrement, de la TVA et de l'impôt sur les plus-values aux spécificités de cette activité.
 - Après avoir réuni toutes les conditions réglementaires MLA a reçu le visa COSOB N° 15/01 du 06 janvier 2015 pour lancer sa première opération d'émission sur le marché obligataire. Cette opération réussie a constitué un tournant dans la vie de MLA qui a décidé de renouveler cette expérience, d'abord en 2017 avec le visa COSOB N° 17/01 du 07 juin 2017 et en suite en 2023 avec le visa COSOB N° 23/01 du 26 septembre 2023.
 - La présente notice est établie à l'occasion de la préparation de la quatrième opération d'émission obligataire de MLA.
-

L'entreprise

- MAGHREB LEASING ALGERIE (MLA) S.P.A est une société de droit algérien constituée juridiquement le 15/01/2006.
- Son capital social est de six milliards cinq cents millions (6 500 000 000) de Dinars algériens (DA), divisé en six millions cinq cent mille (6 500 000) actions de mille (1 000) DA chacune entièrement souscrites et libérées.
- La société a pour objet le financement des entreprises à travers des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel et professionnel, ainsi que sur les biens immobiliers et toutes autres opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet principal.
- L'établissement financier Maghreb Leasing Algérie S.P.A a été agréé par la Banque d'Algérie en vertu de la décision N°02-06 du 11/03/2006.

- La société a souscrit sa déclaration d'existence fiscale auprès de l'inspection des impôts d'El-Madania-Alger. Elle a été immatriculée sous l'article d'imposition N° 16038416131.
- Elle a été immatriculée auprès de l'Office National des Statistiques (ONS) sous le numéro 000616030060168.
- La société a également accompli les formalités d'inscription auprès de la Caisse Nationale des Assurances Sociales (CNAS).
- Les actionnaires de MLA ont procédé à 2 augmentations de capital, la première augmentation de capital et la deuxième augmentation de capital
- Au 31/12/2022, le montant du capital social de la société est resté inchangé à six milliards cinq cents millions (6 500 000 000) de DA.
- Le nombre d'actionnaires est passé de huit (08) à sept (07) suite au retrait de l'IFC et du FMO et à l'introduction du PGI. TUNISIE LEASING & FACTORING a racheté 161 319 actions du FMO et 563 306 actions de l'IFC. AMEN Bank a racheté 261 681 actions du FMO, et le PGI a acquis une action du FMO

La répartition du capital social est indiquée par le tableau ci-dessous :

Liste des actionnaires	Nombre Actions
AMEN BANK	3 777 294
TUNISIE LEASING & FACTORING	2 091 069
PROPARCO	538 541
CFAO	93 089
AHMED ABDELKEFI	3
AHMED KRAM	3
SOCIETE DE PARTICIPATION DE GESTION & INVESTISSEMENT "PGI"	1
TOTAL	6 500 000

- L'organisation de MLA et ses modalités d'exploitation s'inspirent des standards internationaux adoptés et appliqués par son partenaire technique, Tunisie Leasing & Factoring. Cette dernière, créée en octobre 1984, et cotée à la côte principale de la bourse des valeurs mobilières de Tunis depuis Mars 1992, avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel, le factoring et la location longue durée.
- MLA est dotée :
 - D'un Conseil de surveillance composé de sept (07) membres ;
 - D'un Directoire composé de trois (03) membres.

- MLA compte actuellement quatorze **(14) agences** opérationnelles agréées par la Banque d'Algérie, à savoir :
 - Alger (Hydra)
 - Alger (El Madania)
 - Alger (Dar El Beida)
 - Blida
 - Tizi Ouzou
 - Bejaia
 - Borj Bou Arreridj
 - Sétif ;
 - Constantine
 - Batna
 - Annaba ;
 - Oran ;
 - Mostaganem ;
 - Tlemcen

- Elle emploie 131 personnes au 31/12/2023.

- Le contrôle de la société est assuré par deux (02) Commissaires Aux Comptes : M. BENHABILES Zoheir et MME. SAIDI Smahane, inscrits à l'ordre.

- MLA soumet ses comptes à un audit externe. Ce dernier a d'abord, et depuis la création de MLA, été effectué par le cabinet international Ernst & Young jusqu'au 31/12/2012, puis par le cabinet international MAZARS jusqu'au 31/12/2018. Par la suite, le cabinet AMS AUDIT (ex Deloitte Algérie) a été choisi par le Conseil de Surveillance de MLA pour la période allant de 2019 à 2021. Le mandat de ce dernier a été renouvelé pour une durée de 03 ans.

L'opération

- Afin de diversifier ses sources de financement, et après la réussite de ses trois premières opérations d'émission obligataire, la société lance une seconde émission obligataire de **deux (2) milliards de DA** durant l'exercice 2024.
- **Caractéristiques des titres émis :**
 - Obligations à remboursement fractionné, dont le remboursement du principal se fait pour chaque obligation par amortissement annuel constant de la valeur nominale ;
 - Valeur nominale :
 - Dix mille (10.000) DA par obligation la première année,
 - Huit mille (8.000) DA la deuxième année,
 - Six mille (6.000) la troisième année,
 - Quatre mille (4.000) DA la quatrième année,
 - Deux mille (2.000) DA la cinquième et dernière année.
 - Émission au pair (100% de la valeur nominale) ;
 - Coupon fixe sur toute la durée de vie de l'emprunt ;
 - Les titres sont des obligations ordinaires et dématérialisées.
- **Traitement fiscal des produits et des plus-values de cession des obligations émises :** Les titres émis dans la présente opération sont soumis aux dispositions de la réglementation fiscale en vigueur en Algérie.
- **Garantie :** L'emprunt émis est assorti de la garantie suivante : Un nantissement des billets à ordre MLA, en conservation chez **la Banque de Développement Local « BDL »**, **banque partenaire** de MLA désignée en marge de la présente notice, à hauteur de de 120% du montant du principal + montant du coupon.

CHAPITRE I - INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION

I-1- Décisions à l'origine de l'opération :

L'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Mars 2023 ainsi que la réunion du Conseil de Surveillance de MLA tenue le 23 mai 2023 ont autorisé le lancement d'un emprunt obligataire institutionnel, pour une enveloppe annuelle comprise entre un (1) milliard et quatre (4) milliards de dinars durant les exercices 2023 et 2024.

Le Directoire de MLA présidé par M. El Amine SENOUCI a été mandaté par le Conseil de Surveillance pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les documents y afférents.

I-2- Nombre, valeur nominale, forme et catégorie des titres :

I-2-1- Nombre, valeur nominale :

L'émission porte sur :

- Un montant de deux (2) milliards de DA répartis en deux cent mille (200 000) obligations d'une valeur nominale à l'émission de dix-mille (10 000) DA chacune la première année.
- Ces obligations sont remboursables par amortissement annuel constant de la valeur nominale, soit deux mille (2.000) DA par obligation par an à partir de la première année jusqu'à la cinquième année.

Les obligations porteront une valeur nominale de :

- Huit mille (8.000) DA chacune la deuxième année,
- Six mille (6.000) DA chacune la troisième année,
- Quatre mille (4.000) DA la quatrième année,
- Deux mille (2.000) DA chacune la cinquième et dernière année.

I-2-2- Catégorie des titres :

Les titres émis sont des obligations ordinaires.

I-2-3- Forme des titres :

Les obligations sont nominatives et dématérialisées.

Les titres sont inscrits en compte auprès des Teneurs de Comptes Conservateurs habilités par la COSOB. Ils sont admis aux opérations d'Algérie Clearing.

I-3- Prix d'émission :

Les obligations sont émises à 100% de la valeur nominale, soit dix-mille (10 000) DA par obligation d'une valeur nominale de dix-mille (10 000) DA.

I-4- Produit brut, estimation du produit net de l'émission et emploi du produit net :

- **Le produit brut** de l'émission obligatoire est de deux (2) milliards de DA.
- **Le produit net de l'émission** obtenu à partir du produit brut, déduction faite de l'ensemble des charges de l'opération, hors intérêts et commissions de garanties, qui sont estimées à **Deuze Millions Quatre-vingt Sept Mille et Deux Cent Vingt Dinars Algériens (12.087.220 DA) hors taxes.**

Le produit net de l'émission est **d'Un Milliard Neuf Cent Quatre-Vingt Sept Millions Neuf Cent Douze Mille Sept Cent Quatre-Vingt Dinars Algériens (1.987.912.780 DA).**

- **Utilisation du produit net de l'émission :** le produit net dégagé par l'émission obligatoire servira au refinancement de l'activité crédit-bail de MLA.

I-5- Charges relatives à l'opération :

Le montant des charges relatives à cette émission obligatoire s'élève à **Deuze Millions Quatre-vingt Sept Mille et Deux Cent Vingt Dinars Algériens (12.087.220 DA) hors taxes**, et se répartit comme suit :

I-5-1- redevances réglementaires :

- Redevance de la COSOB : 0,075% du montant brut de l'émission, soit **Un Million Cinq Cent Mille de Dinars Algériens (1.500.000 DA).**
- Rémunération versée à ALGERIE CLEARING (adhésion, Gestion, inscription en compte et opérations sur titres) : **Deux Millions Cinq Cent Quatre-vingt Sept Mille Deux Cent Vingt de Dinars Algériens (2.587.220 DA) hors taxes** sur toute la durée de vie de l'emprunt.

- I-5-2- rémunération des prestations de services (fixés par les conventions) :
- Commission de courtage de la banque Chef de file, 0,15% du montant brut levé, soit **Trois Millions de Dinars Algériens (3.000.000 DA)** hors taxes.
- Commission de placement, 0,25 % du montant brut levé, soit **Cinq Millions de Dinars Algériens (5.000.000 DA)** hors taxes.

I-6- Modalités et délais de délivrance des titres :

La date d'inscription en compte au nom des souscripteurs des obligations est fixée au 01 décembre 2024.

I-7- Jouissance des titres :

- Les intérêts commencent à courir à partir du 01 décembre 2024 ;
- Les intérêts sont payables annuellement le 01 décembre de chaque année pendant 5 ans ;
- Lorsque la date de paiement des coupons tombe un jour non ouvré, le paiement aura lieu le premier jour ouvré suivant.

I-8- Date de règlement :

Les obligations sont intégralement réglées à la souscription.

I-9- Taux d'intérêt et taux de rendement réel pour le souscripteur :

Ces obligations sont émises au taux d'intérêt fixe de **5,40 %**

Le taux de rendement réel pour le souscripteur est de **5,40%**

Ce taux n'est significatif que si les deux conditions suivantes sont satisfaites :

- Le souscripteur conserve son titre jusqu'à la date de remboursement final de l'obligation.
- Le montant des revenus annuels est réinvesti au taux de rendement réel moyen, et ce jusqu'à la date de remboursement de l'obligation.

I-10- Période et mode de souscription :

- Le placement du titre s'effectue par un syndicat de placement constitué par les IOB agréés par la COSOB, et présidé par la **Banque de Développement Local « BDL »**.

- L'émission est destinée initialement et exclusivement aux banques, aux établissements financiers et aux investisseurs institutionnels qui pourront par la suite revendre la totalité ou une partie des obligations souscrites à leurs clients respectifs.
- Le lancement de la période de souscription s'effectue dans les six (06) mois qui suivent la date d'obtention du visa de la COSOB.
- Dans le cas où le montant des demandes est supérieur au montant de l'émission, les demandes seront réduites proportionnellement au montant offert.
- Les souscriptions se font au prix fixe du pair et portent sur un nombre minimum de mille (1 000) obligations soit dix millions (10 000 000) de DA.
- La séance de réception et de dépouillement des demandes des souscriptions sera tenue courant du mois de Novembre 2024.

I-11- Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt :

- La durée des obligations est de cinq (05) ans.
- Compte tenu de son mode de remboursement par amortissement constant, la durée de vie moyenne (duration) des obligations est de deux ans et demi (2,8 ans) avec un taux d'actualisation supposé égal aux taux du coupon.

I-12- Amortissement, remboursement :

- Il s'agit d'obligations à remboursement fractionné.
- Leur mode d'amortissement se fera par imputation de la valeur nominale à raison de deux mille (2.000) DA par an et par obligation.
- Le dernier amortissement correspondra à un remboursement définitif de l'obligation à sa valeur nominale.

Ci-dessous le tableau d'amortissement des obligations :

Désignation (en KDA)	01/12/2024	01/12/2025	01/12/2026	01/12/2027	01/12/2028	01/12/2029
Principal début de Période	2 000 000	1 600 000	1 200 000	800 000	400 000	0
Nombre d'obligation en circulations	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Valeur nominale des Obligations (DA par obligation)	10 000	8 000	6 000	4 000	2 000	0
Remboursement Principal (a)	-	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
Coupon (b)	-	-	-	-	-	-
Annuité (a+b)	-	-	-	-	-	-

L'émetteur s'interdit durant toute la durée de vie de l'emprunt de procéder à des remboursements par anticipation.

I-13- Exigibilité anticipée :

Le Représentant de la Masse des obligataires, sur décision de l'Assemblée Générale des obligataires, pourra par notification écrite adressée à l'Émetteur, avec une copie à Algérie Clearing, rendre exigible la totalité des obligations au pair majorée du coupon couru entre la dernière date de paiement d'intérêts et la date de remboursement effective dans les situations suivantes :

- a) En cas de défaut de paiement par l'Émetteur à sa date d'exigibilité, du principal et/ou des intérêts dus au titre de toute obligation s'il n'est pas remédié à ce défaut par l'Émetteur dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de cette date d'exigibilité ;

En cas d'inexécution par l'Émetteur de toute autre stipulation relative aux obligations (cf. paragraphe I-22 ci-dessous), s'il n'est pas remédié à cette inexécution dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de la réception par l'Émetteur de la notification écrite dudit manquement donnée par le Représentant de la masse des obligataires ;

- b) Dans le cas d'un manquement aux obligations d'un autre emprunt de l'Émetteur, et notamment en cas de défaut de paiement d'une ou de plusieurs autres dettes de l'Émetteur ;
- c) Dans le cas de retrait par les autorités compétentes de la licence permettant à l'Émetteur d'exercer ses activités ;
- d) Dans le cas où l'Émetteur ne maintiendrait pas son ratio d'endettement inférieur à six (06) fois ses fonds propres, ou ne respecterait pas les ratios prévus par la Banque d'Algérie.

I-14- Régime fiscal :

Les produits et les plus-values de cession des obligations émises dans la présente opération sont soumis aux dispositions de la réglementation et de la législation fiscale en vigueur en Algérie.

I-15- Garanties et sûretés :

Le présent emprunt obligataire est assorti des garanties suivantes :

1. **Nantissement du compte de conservation des billets à ordre tirés sur la clientèle de MLA :** Cette garantie couvre à tout moment et sur toute la durée de vie de l'emprunt, 120% du montant du principal et du montant du coupon.

MLA sera dépossédée des billets à ordre, qui seront déposés pour conservation sur un compte ouvert auprès de la **Banque de Développement Local « BDL »**. Le compte de conservation ainsi ouvert, sera nanti au profit de la **Masse des Obligataires** sur la base d'une convention de nantissement.

La banque partenaire la **Banque de Développement Local « BDL »**, procédera chaque mois à l'encaissement des billets à ordre, en assurant ainsi le contrôle des recettes de MLA.

2. **Assurance des biens financés :** tous les biens ayant fait l'objet d'un financement par MLA sont systématiquement assurés tous risques selon les options ci-après :
 - **Souscription par Adhésion à la convention globale :** dans ce cas le crédit-Preneur adhère au contrat cadre d'assurance signé entre MLA et son partenaire assureur qui stipule que tous les risques inhérents à l'utilisation et à l'exploitation des biens financés sont couverts par une police d'assurance souscrite au nom de MLA et à laquelle le client adhère moyennant paiement mensuel adossé aux loyers. Les remboursements des sinistres sont systématiquement payés par MLA.
 - **Souscription d'une police d'assurance et subrogation au profit de MLA :** dans le cas où le crédit-preneur opte pour une compagnie d'assurance de son choix, il doit souscrire une police d'assurance en tous risques qu'il subroge au nom et au profit de MLA. De ce fait, tous les remboursements de sinistres sont systématiquement payés à MLA.

I-16- Rang de l'emprunt :

Les obligations émises en vertu de la présente notice d'information auront le même rang que les dettes non-subordonnées déjà contractées par l'Émetteur.

I-17- Maintien de l'emprunt dans son rang :

MLA s'engage jusqu'à la mise en remboursement de la totalité de l'emprunt, et sans que cet engagement n'affecte en rien sa liberté, à disposer de la propriété de ses biens, ainsi qu'à ne constituer, au profit d'autres dettes ou d'obligations, aucune hypothèque sur les biens ou sur les droits immobiliers qu'elle peut ou pourra posséder, ni aucun nantissement de fonds de commerce, sans en faire bénéficier « *Pari-Passu* » les obligations émises en vertu des présentes.

I-18- Masse des Obligataires :

Les porteurs d'obligations de cette émission sont réunis de droit dans une masse obligataire conformément à la législation en vigueur.

La **Banque de Développement Local BDL** assurera le rôle de mandataire provisoire de la masse des obligataires, en attendant la tenue de l'Assemblée Générale des obligataires et la désignation par celle-ci de son mandataire.

Il convient de rappeler que la législation en vigueur prévoit que, « *sauf restriction décidée par l'Assemblée Générale des obligataires, les mandataires ont le pouvoir d'accomplir au nom du groupement tous les actes de gestion pour la défense des intérêts communs des obligataires* ».

La première Assemblée Générale de la masse des obligataires se tiendra au plus tard soixante (60) jours suivant la date d'émission des titres.

I-19- Négociation des titres :

Les obligations de cet emprunt seront négociées sur le marché de gré à gré entre les intermédiaires habilités.

L'Émetteur peut ultérieurement demander l'admission de ces titres à la côte officielle de la Bourse d'Alger.

I-20- Établissement assurant le service financier de l'émetteur :

L'administration des titres en circulation, à savoir le paiement des intérêts et le remboursement du capital, est assurée par Algérie Clearing via la **Banque de Développement Local BDL**.

I-21- But de l'émission :

Cet emprunt est destiné exclusivement au refinancement des opérations de crédit-bail.

Le produit de l'émission permettra à MLA de poursuivre la diversification de ses sources de financement et de continuer à améliorer l'adéquation de la maturité de ses ressources avec celle de ses emplois.

I-22- Obligations de l'émetteur :

Clause 1 : Dividendes, rachats d'actions et versements assimilés aux actionnaires et dirigeants

L'émetteur s'engage à ne pas distribuer de dividendes, à ne pas procéder à des rachats d'actions ou toute autre forme de paiement aux actionnaires ou aux dirigeants qui auraient pour effet de mettre l'émetteur en situation de ne pas pouvoir respecter ses engagements envers les obligataires, notamment les engagements relatifs aux paiements des coupons et au remboursement du principal.

Clause 2 : Information à transmettre au mandataire de la masse des obligataires

L'émetteur s'engage, tel que prévu par la législation actuellement en vigueur, à transmettre ses documents sociaux au représentant de la masse des obligataires dans les mêmes conditions que les actionnaires.

Conformément à l'article 715 bis 91 du Code du commerce (Décret législatif 93-08 du 25 avril 1993) : « *Les obligataires ainsi que les représentants de la masse ne peuvent s'immiscer dans la gestion des affaires de la société. Cependant, les représentants de la masse des obligataires ont accès aux Assemblées Générales des actionnaires avec voix consultative. Ils ont droit d'obtenir communication des documents sociaux dans les mêmes conditions que les actionnaires.* »

Clause 3 : Changement de contrôle

Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank s'engagent à continuer à détenir plus de 50% de l'actionariat de MLA.

Clause 4 : Changement d'activité, fusions-acquisitions.

L'Émetteur s'engage à ne pas procéder à :

- (i) La dissolution ou liquidation amiable de l'Émetteur ou
- (ii) La fusion, scission, cessation totale ou partielle de son activité, notamment à la suite d'une cession d'actifs ou d'une titrisation quelconque, affectant de manière significative sa capacité à répondre à ses engagements financiers.

CHAPITRE II- INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

II-1- Renseignements à caractère général :

II-1-1- Dénomination sociale :

L'Émetteur a pour dénomination « Maghreb Leasing Algérie », en abrégé « MLA ».

II-1-2- Forme juridique :

MLA est une entreprise privée érigée en la forme légale d'une société par actions (S.P.A). La société est gérée par un directoire sous la supervision d'un conseil de surveillance.

II-1-3- Agrément Banque d'Algérie :

La société est agréée par la Banque d'Algérie par la décision N°02-06 du 11/03/2006 en tant qu'établissement financier de leasing.

II-1-4- Objet social :

L'objet social de la société consiste, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux sociétés de leasing, à :

- Effectuer à titre de profession habituelle avec toute personne physique ou morale de droit public ou privé, algérienne ou étrangère, toutes opérations de leasing sur des biens meubles ou immeubles à usage professionnel ou sur des fonds de commerce ou sur des établissements artisanaux et toutes autres opérations définies par la législation et la réglementation en vigueur.
- Prendre des participations dans des sociétés ou entreprises exerçant des activités similaires ou complémentaires.
- Effectuer, d'une façon générale, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement
- Exercer toutes activités ayant un lien direct ou indirect avec son objet.

II-1-5- Adresse du siège social :

Le siège social de la société est fixé au 39, Rue Djenane El Malik, Hydra, Alger.

II-1-6- Date et lieu de dépôt des statuts :

Les statuts constitutifs de la société MLA ont été établis par acte notarié en date du 15/01/2006 et 29/01/2006, par devant Maître Mustapha MEKHLOUFI, notaire à Tipaza.

II-1-7- Modifications des statuts constitutifs :

- Le 13/07/2008, par devant Maître Mustapha MEKHLOUFI, notaire à Tipaza : une augmentation du capital de MLA, le faisant passer d'un milliard (1 000 000 000) de DA à 1 milliard deux cents millions (1 200 000 000) DA suite à l'entrée d'International Finance Corporation (IFC) comme nouvel actionnaire. L'augmentation a été autorisée par le Conseil de la monnaie et du crédit le 20/01/2008.
- Le 20/12/2009, par devant Maître Adlane BOUTER, notaire à El-Harrach : une augmentation du capital de MLA, le faisant passer de un milliard deux cent millions (1 200 000 000) de DA à deux milliard six-cent soixante-dix-neuf mille (2 679 000 000) DA par l'émission d'un million quatre cent soixante-dix-neuf mille (1 479 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1 000) DA chacune, émises avec une prime d'émission de cinq cent cinquante-six (556) DA par action, soit une prime d'émission totale de huit cent vingt-deux millions trois cent vingt-quatre mille (822 324 000) DA.
- Le 20/12/2009, par devant Maître Adlane BOUTER, notaire à El-Harrach : une augmentation du capital de MLA le faisant passer de deux milliard six-cent soixante-dix-neuf mille (2 679 000 000) DA à trois milliards cinq cent millions (3 500 000 000) de DA par incorporation de la prime d'émission résultante de l'émission des un million quatre cent soixante-dix-neuf mille (1 479 000) actions nouvelles à raison de huit cent vingt et un millions (821 000 000) de DA, et ce par l'émission de huit cent vingt et un mille (821 000) actions nouvelles attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital de la société.
- Le 09/2013, par devant Maître Karima REGUIEG, notaire à Hydra : une cession d'actions entre actionnaires. Cette cession de la totalité des actions détenues par MPEF, soit soixante-cinq mille trois cent vingt-trois (65 323) actions, à AMEN BANK a été autorisée par le Conseil de la monnaie et du crédit le 20/11/2012.

- Le 02/02/2020 par devant la Société Civile et Professionnelle de Notariat « El-Marwa » des Maîtres Elias KAHLA et Turkia DEBBA une augmentation du capital de MLA le faisant passer de trois milliards cinq cent millions (3 500 000 000) DA à cinq milliards (5 000 000 000) de DA par incorporation des réserves à hauteur de Un milliard cent vingt-quatre millions six cent quatre-vingt-quinze mille (1 124 695 000) DA et d'apports en numéraire à hauteur de rois cent soixante-quinze millions trois cent cinq mille (375 305 000), soit en somme l'émission de un millions cinq cent mille (1 500 000) nouvelles actions attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital de la société et de leur apports en numéraire dans cette augmentation de capital.
- Le 31/12/2020 par devant la Société Civile et Professionnelle de Notariat « El-Marwa » des Maîtres Elias KAHLA et Turkia DEBBA une augmentation du capital de MLA le faisant passer de trois milliards cinq cent millions (3 500 000 000) DA à cinq milliards (5 000 000 000) DA à six milliards cinq cent millions (6 500 000 000) de DA par incorporation des réserves à hauteur de sept cent million (700 000 000) DA et d'apports en numéraire à hauteur de huit cent millions (800 000 000), soit en somme l'émission de un millions cinq cent mille (1 500 000) nouvelles actions attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital de la société et de leur apports en numéraire dans cette augmentation de capital.
- Le 21/04/2021 par-devant Maitre Adlane BOUTER, notaire a El-Harrach : Modification de la composante du Directoire qui devient comme suit : M. EL AMINE SENOUCI: président du directoire , M.MHAMED MANDI :membre du directoire ,M.BILAL BOUMATI : membre du directoire .
- Le 10/02/2022, par devant Maître Adlane BOUTER, notaire à El-Harrach : transfert de l'adresse du siège social de MLA de l'ancienne adresse « 31 Avenue Mohamed Belkacemi, El Madania, Alger » a la nouvelle adresse «39, Rue Djenane El Malik, Hydra, Alger.
- Le 07/04/2024 par devant Maitre KAMEL FETTIS notaire a BIR MOURAD RAIS :
 - 1- Cession de la totalité des actions détenues par FMO soit 423 001 comme suit :
 - 261 681 actions à AMEN BANK.
 - (01) action a SOCIETE DE PARTICIPATION DE GESTION & D'INVESTISSEMENT.
 - 161 319 actions à TUNISIE LEASING ET FACTORING.
 - 2- Cession de la totalité des actions détenues par IFC soit 563 306 actions à TUNISIE LEASING ET FACTORING.
 - 3- Cette cession a acté la sortie de **FMO** et l'entrée de la **SOCIETE DE PARTICIPATION DE GESTION ET D'INVESTISSEMENT**.Et par conséquent modification de l'actionnariat de MLA qui devient comme suit :
 - 1- **AMEN BANK 3 777 294** actions.
 - 2- **TUNISIE LEASING ET FACTORING 2 091 069** actions.

- 3- **PROPARCO** : **538 541** actions.
- 4- **SOCIETE DE PARTICIPATION DE GESTION ET D'INVESTISSEMENT** : **01** action.
- 5- **CFAO** : **93 089** actions.
- 6- **AHMED ABDELKAFI** : **03** actions.
- 7- **AHMED EL KARM** : **03** actions.

II-1-8- Numéro d'inscription au Registre de commerce :

MLA est immatriculée au Centre National du Registre de Commerce sous le N°06 B 0973294 16/00.

II-1-9- Lieu de consultation des documents juridiques :

Les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales (Ordinaires et Extraordinaires), les comptes sociaux, les rapports du conseil de surveillance ainsi que les rapports des Commissaires Aux Comptes peuvent être consultés au siège social de MLA.

II-1-10- Date de début d'activité :

Les activités de MLA, entrant dans le cadre de son objet social, ont débuté le 23/05/2006.

II-1-11- L'exercice social :

L'exercice social de MLA débute le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.

II-1-12- Durée de vie :

La durée de vie de MLA est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

II-1-13- Répartition statutaire des bénéfices (extrait des statuts) :

La répartition des bénéfices de la société aux actionnaires se fait conformément aux dispositions du Code de commerce.

II-2- Capital :

II-2-1- Composition du capital :

Au 31/12/2023, le capital social de MLA est de six milliards cinq cents millions (6 500 000 000) de DA divisé en six millions cinq cent mille (6 500 000) actions d'une valeur nominale de mille dinars algériens (1 000 DA) chacune, numérotées de 01 à 6 500 000, entièrement souscrites et libérées et attribuées avec toutes leurs spécificités de droit de propriété aux actionnaires.

II-2-2- Conditions de modification du capital social :

Conformément à l'article N°08 des statuts de MLA, le capital peut être augmenté soit par l'émission de nouvelles actions, soit par l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes.

Sous réserves des dispositions prévues par la Loi, l'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider de l'augmentation du capital social sur rapport du directoire.

Toute augmentation du capital social doit préalablement satisfaire aux prescriptions légales introduites par l'Ordonnance N°2003-11 du 26/08/2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit.

II-2-3- Obligations convertibles :

MLA n'a pas procédé à ce jour à l'émission d'obligations convertibles en actions.

II-2-4- Evolution du capital :

Depuis sa création en 2006 avec un capital social d'un milliard (1 000 000 000) de DA et jusqu'au 31/12/2023, le capital social de MLA a évolué selon le tableau suivant :

Année	Augmentation de capital (KDA)	Apports en numéraire (KDA)	Incorporation des réserves et de la prime d'émission (KDA)	Montants successifs du capital (KDA)	Nombre cumulé d'actions de la société
2008	200 000	200 000	-	1 200 000	1 200 000
2009	2 300 000	1 479 000	821 000	3 500 000	3 500 000
2020	1 500 000	375 305	1 124 695	5 000 000	5 000 000
2020	1 500 000	800 000	700 000	6 500 000	6 500 000

II-2-5- Répartition du capital :

A la date de l'émission, le capital de MLA est détenu par huit (07) actionnaires selon la répartition suivante :

Liste des actionnaires	Nombre Actions	Capital souscrit et entièrement libéré	% de souscription
AMEN BANK	3 777 294	3 777 294 000	58%
TUNISIE LEASING & FACTORING	2 091 069	2 091 069 000	32%
PROPARCO	538 541	538 541 000	8%
CFAO	93 089	93 089 000	1%
AHMED ABDELKEFI	3	3 000	0%
AHMED KRAM	3	3 000	0%
SOCIETE DE PARTICIPATION DE GESTION & INVESTISSEMENT "PGI"	1	1 000	0%
TOTAL	6 500 000	6 500 000 000	100%

1. **Amen Bank** est un établissement bancaire de droit tunisien. Créé en 1967 et organisé sous la forme juridique d'une Société Anonyme (S.A) faisant appel public à l'épargne, Amen Bank a été agréé par la Banque Centrale de Tunisie. Côté à la Bourse des valeurs mobilières de Tunis depuis février 1996 (Code ISIN TN0003100058).

- Capital social en 2016 : cent trente-deux millions quatre cent cinq mille (132.405.000) Dinars tunisiens (DT), détenu à hauteur de 30.77% par « Assurances COMAR SA », de 20.85% par « Participation Gestion & Investissement PGI Holding », de 7.93% par « la Société Ennakl Automobiles » et de 5.00% par « La Société Ekuity Capital »
- L'Assemblée Générale Extraordinaire de Amen Bank tenu le 27 avril 2023 a décidé de porter le capital social d'Amen Bank de 132.405.000 dinars à 174.600.000 dinars.
 - Première phase : A hauteur de 18.915.000 dinars par incorporation des réserves et l'émission de 3.783.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune. Ces actions seront attribuées gratuitement aux détenteurs des 26.481.000 actions anciennes à concurrence de 1 action nouvelle gratuite pour 7 anciennes et porteront le capital à 151.320.000 dinars. Cette première phase aura lieu durant l'exercice 2023 avec une date de jouissance commençant à partir du 1er janvier 2023.
 - Deuxième phase : A hauteur de 23.280.000 dinars par incorporation des réserves et l'émission de 4.656.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune. Ces actions seront attribuées gratuitement aux détenteurs des 30.264.000 actions anciennes à concurrence de 2 actions nouvelles gratuites pour 13 anciennes et porteront le capital à 174.600.000 dinars. Cette deuxième phase aura lieu durant l'exercice 2024 avec une date de jouissance commençant à partir du 1er janvier 2024.
- Capitalisation boursière fin 2021 : six cent quarante millions et quarante mille (640 048 000) de DT

- Résultat net au 31/12/2022 : (154 878 965) DT.
- Total bilan au 31/12/2022 : (10 406 770 000) DT.

2. Tunisie Leasing & Factoring a été créée en octobre 1984. Organisée sous la forme d'une Société Anonyme de droit tunisien, agréée par la Banque Centrale de Tunisie et cotée à la côte principale de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis depuis Mars 1992 (Code ISIN TN0002100907).

- Objet principal : effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel professionnel.
- Capital social au 31/12/2022 : cinquante-quatre millions (54 000 000) de DT, détenu à hauteur de 35.99% par le Groupe Amen à travers Amen Bank (32,48%), la société d'assurances COMAR (19,89%), PARTNER INVESTISSEMENT (6,71%) et HORCHANI FINANCE (8,69%).
- Capitalisation boursière 2022 : cent soixante-cinq millions et deux cent quarante mille (165 240 000) DT.
- Résultat net au 31/12/2022 : seize millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille et cinq cent soixante et onze (16 589 571) DT.
- Total bilan au 31/12/2022 : neuf cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent deux mille cinq cent cinquante et un (994 302 551) DT.

3. PROPARCO est une institution financière de développement, filiale de l'Agence Française de Développement (institution en charge du financement de la politique de coopération française). Proparco intervient depuis près de 40 ans en faveur du développement durable. Proparco est présente dans 80 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine ou encore du Moyen-Orient. Elle participe au financement et à l'accompagnement d'entreprises et d'institutions financières. L'action de Proparco se concentre sur les secteurs clés du développement comme les infrastructures avec un focus sur les énergies renouvelables, l'agro-industrie, les systèmes financiers, la santé, et l'éducation.

- Capital social en 2020 : un milliard quatre-vingt-quatorze million et quatre cent cinquante-neuf mille (1 094 459 000) d'Euros.
- Total bilan au 31/12/2020 : six milliards quatre cent dix million et cent cinquante-deux mille (6 410 152 000) d'Euros
- Portefeuille de participations au 31/12/2020 : 1 100 860 000 €
- Produit net bancaire au 31/12/2015 : 147 783 000 €
- Résultat net au 31/12/2020 : déficit de 69 812 000 €

4. Compagnie Française de l'Afrique Occidentale (CFAO) : A été créée en 1887, avec une spécialité dans les produits alimentaires et de consommation courante. Dès 1913, CFAO s'oriente vers la distribution automobile et la production industrielle en Afrique. En 1990, Pinault SA rachète l'entreprise franco-africaine, la première grande acquisition du groupe de l'industriel français PPR (Printemps

Pinault Redoute), le 03 décembre 2009 elle est introduite en Bourse (NYSE Euronext Paris, Code ISIN FR0000060501) par la cession de 41,99% de son capital. Le 17 décembre 2012, les parts de CFAO ont été rachetées dans leur presque intégralité par Toyota Tsusho.

- CFAO est présente dans 57 pays dont 40 pays d'Afrique. Ses 21.000 collaborateurs évoluent au sein de 155 filiales.

CHAPITRE III- PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

III-1- Présentation de MLA :

III-1-1- Historique :

Établie en 2006, MLA a été créée à l'initiative de TUNISIE LEASING avec le concours de son actionnaire de référence le GROUPE AMEN.

MLA est une société par actions de droit Algérien constituée juridiquement le 15/01/2006. Son capital social s'élève depuis 2020 à six milliards cinq cents millions (6 500 000 000) de DA divisé en six millions cinq cent mille (6 500 000) actions de mille (1 000) DA chacune entièrement souscrites et libérées.

La société a pour objet, le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel et professionnel tels que :

- Matériel de transport,
- Machines-outils,
- Véhicules utilitaires,
- Matériel de travaux publics & bâtiments,
- Matériel de manutention,
- Équipements médicaux,
- Matériel informatique et bureautique,
- Biens immobiliers à usage professionnel,
- Toutes autres opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet principal.

MLA a été agréée par la Banque d'Algérie en vertu de la décision N°02-06 du 11/03/2006. Elle a souscrit sa déclaration d'existence fiscale auprès de l'inspection des impôts d'El Madania, Alger, et a accompli les formalités d'inscription auprès de la Caisse Nationale des Assurances Sociales (CNAS).

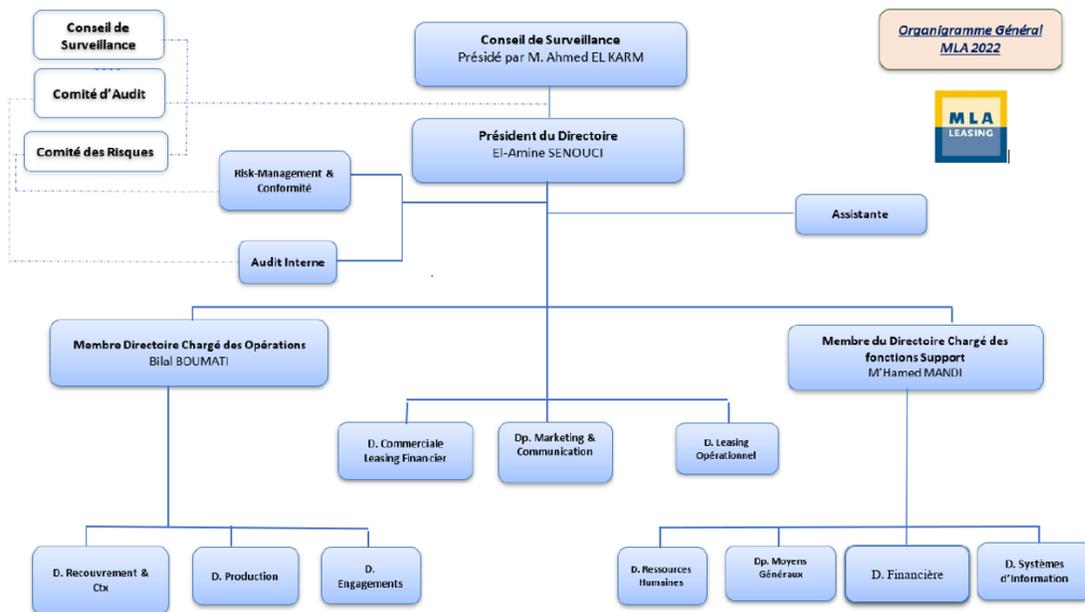
MLA compte actuellement un réseau de quatorze (14) agences :

- Alger (Hydra) : agence principale située au niveau de son siège social :
- Alger (El Madania): 31, Avenue Mohamed Belkacemi, El Madania,
- Alger (Dar El Beida) :
- Blida :
- Tizi Ouzou :
- Bejaia :
- Borj Bou Arreridj :

- Sétif : rue Begag Bouzid, Cité des finances,
- Constantine :
- Batna :
- Annaba : Résidence Djenan Ben Gana, Oued El Kouba.
- Oran : immeuble IRIS, Boulevard du Millenium
- Mostaganem :
- Tlemcen :

MLA a obtenu l'assistance technique de TUNISIE LEASING & FACTORING notamment, pour le choix de son système d'information, le recrutement de ses premiers cadres et l'élaboration de son manuel de procédures.

III-1-2- Organigramme :



MLA œuvre en application des règles de bonne gouvernance via la composante de ses comités de gouvernance installés et décrit ci-dessous :

Directoire : Organe Exécutif réglementaire constitué chez MLA d'un président et deux (02) membres.

Comité de Direction :

Les comités de Direction se tiennent mensuellement. Le comité a pour rôle principale de piloter les différentes activités de MLA et de suivre les décisions. Les réunions sont également des moments d'échanges et de réflexion sur la stratégie et les questions d'intérêt général. Participe à ses réunions les Directeurs Centraux, l'Audit Interne et le Directoire de MLA.

Réunion Commerciale :

Les réunions de coordination commerciale se tiennent mensuellement avec l'ensemble des Directeurs d'Agences. Les Directeurs centraux sont invités à y participer ponctuellement en cas de nécessité. L'objectif de ces réunions est d'analyser les résultats et apporter les correctifs nécessaires à l'activité commerciale.

Comité Recouvrement :

Mensuellement les Directions du Recouvrement et du Contentieux, des Engagements ainsi que la Direction Commerciale se réunissent afin d'analyser ensemble la situation du portefeuille de MLA. Les modifications nécessaires à la stratégie commerciale sont apportées en conséquence.

Les Comités de Crédit :

- ✓ **Le Comité de Crédit Agence** : Le Comité de Crédit Agence se constitue du Responsable d'Agence et du Directeur des Engagements. Son pouvoir de décision porte sur les demandes de leasing automobile ou leasing équipement standard représentant un palier allant de « 0 » à « 10.000.000 DZD ». En cas de divergence des avis, la Direction Générale tranche entre les deux membres du comité et émet la décision relative à la demande ;
- ✓ **Le Comité de Crédit Central** : Le Comité de Crédit Central se constitue du Président du Directoire et d'un membre du directoire après consultation de l'avis du Directeur des Engagements. Son pouvoir de décision porte sur les demandes de leasing automobile ou leasing équipement standard représentant un palier allant de « 10.000.001 DZD » à « 25.000.000 DZD » ;
- ✓ **Le Comité de Crédit Direction Générale** : Le Comité de Crédit Direction Générale se constitue du Président du Directoire et de deux membres du

partenaire technique de Maghreb Leasing Algérie, en l'occurrence Tunisie Leasing. Son pouvoir de décision porte sur les demandes de leasing matériel spécifique, immobilier et matériel standard représentant un palier supérieur à « 25.000.000 DZD ».

Comité ALM (ALCO) :

Ce comité trimestriel dresse un état des lieux des risques structurels et a pour objectif de maintenir et exécuter une stratégie ALCO en conformité avec les objectifs et politiques de financement et de palier aux risques liés à ces objectifs. Les modifications nécessaires à la stratégie de financement sont apportées en conséquence.

Les différents comités se tiennent, sous la responsabilité du président du Directoire ou d'un membre mandaté.

III-1-3- Réglementation :

MLA est régie par le cadre juridique suivant :

- Le Code de commerce,
- Ordonnance N°03-11 du 26/08/2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit,
- Ordonnance N°96-09 du 10/01/1996 relative au crédit-bail,
- Le règlement Banque d'Algérie N°96-06 du 3/07/1996 fixant les modalités de constitution des sociétés de crédit-bail et les conditions de leur agrément,
- L'ensemble des règlements, notes et instructions de la Banque d'Algérie régissant les établissements financiers,
- Les dispositions des statuts de MLA.

III-1-4- Caractéristiques essentielles de l'activité de MLA :

Le leasing est réglementé en Algérie principalement par :

- Le Code de commerce,
- L'Ordonnance N°03-11 du 26/08/2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit,
- L'Ordonnance N°96-09 du 10/01/1996 relative au crédit-bail (leasing) dans des termes en ligne avec les standards internationaux.

Le leasing financier, appelé également crédit-bail ou location financière, est un produit hybride étant au fond un « financement » et dans la forme une « location ». Le leasing financier est un « *full pay out leasing* », à savoir que la société de leasing (le bailleur) en achetant un équipement et en le louant à un client (le preneur) et en lui offrant unilatéralement de le lui vendre à un prix déterminé (valeur résiduelle) au terme de la

période de location (irrévocable), s'attend à récupérer au terme de celle-ci la totalité de son investissement initial et de sa marge sans devoir chercher un nouveau locataire-preneur.

A côté du leasing financier, qui représente aujourd'hui la principale activité de MLA, la Loi l'autorise également à réaliser des activités de leasing opérationnel. Il s'agit dans ce cas d'une activité de location incluant généralement des services de maintenance.

L'activité de production de MLA durant les exercices 2021-2023 peut être appréciée à partir du tableau suivant :

Année	2021	2022	2023
Nombre de clients	1 234	1 143	1 496
Approbations (en KDA)	12 428 449	13 263 730	21 803 561
Mise en force (en KDA)	8 247 146	9 038 776	12 372 917

Au cours de l'exercice 2023, MLA a mis en force un montant total de 12.37 milliards de dinars.

La répartition des encours de production par secteur d'activité pour les exercices 2021-2023 est comme suit :

Secteur d'activité	2021	%	2022	%	Δ 21-22	2023	%	Δ 22-23
Agriculture	174 599	1%	160 504	1%	-8%	179 445	1%	12%
Industries	4 442 060	24%	5 000 074	26%	13%	6 765 966	30%	35%
Construction	3 182 806	17%	2 907 295	15%	-9%	2 833 337	12%	-3%
Commerce	6 077 487	33%	6 868 558	36%	13%	8 390 815	37%	22%
Hôtel et Restaurants	284 966	2%	219 256	1%	-23%	330 514	1%	51%
Transports	1 398 002	8%	1 096 944	6%	-22%	1 050 779	5%	-4%
Activités Financières	25 497	0%	28 916	0%	13%	9 266	0%	-68%
Immobilier, Location	964 134	5%	1 091 077	6%	13%	1 397 927	6%	28%
Éducation	76 433	0%	58 335	0%	-24%	113 241	0%	94%
Santé et Action Sociale	980 436	5%	982 022	5%	0%	991 166	4%	1%
Autre Services	618 459	3%	671 449	4%	9%	641 797	3%	-4%
Total	18 224 879		19 084 430			22 704 252		

L'évolution des produits d'exploitation, des charges d'exploitation et du produit net du Leasing sur les trois derniers exercices est donnée par le tableau suivant :

En KDA	2021	2022	2023
Produits des opérations de crédit-bail	3 341 041	3 319 941	3 796 872
Produit d'Exploitation	3 341 041	3 319 941	3 796 872
Intérêts et charges assimilées	1 465 624	1 405 350	1 663 632
Commissions (charges)	15 469	10 330	10 329
Charges d'Exploitation	1 481 093	1 415 680	1 673 962
PRODUIT NET du LEASING	1 859 948	1 904 261	2 122 911

Le Produit Net du Leasing connaît une évolution entre 2022 et 2023 de 11% suite à une augmentation du volume d'activité et une maîtrise des charges financières.

Les ratios de concentration des risques pour les exercices 2021-2023 se présentent comme suit :

En KDA	2021		2022		2023	
Fonds propres net	7 776 914		7 831 484		8 001 420	
Total Engagements cinq (05) premiers clients	1 156 562	15%	2 000 323	26%	1 799 666	22%
Total Engagements dix (10) premiers clients	2 176 132	28%	3 177 859	41%	3 209 250	40%

Durant l'exercice 2023, les cinq premiers clients de MLA en termes de produit de leasing (y compris le leasing opérationnel) sont les suivants :

	Client	Montant des loyers en KDA (2023)
1	FRUITAL ECCBC	190 910
2	HIKMA PHARMA ALGERIE SARL	158 972
3	SIEMENS SPA	88 185
4	EMERSON PROCESS	83 378
5	HAMOUD BOUALEM SPA	81 293
	TOTAL	602 739

III-1-5- Éléments de la politique générale :

Le Conseil de Surveillance de MLA a approuvé les "éléments de politique générale" ci-après.

- L'objectif de la Société est d'obtenir pour ses actionnaires, un rendement financier tout en contribuant à renforcer le système algérien de crédits aux PME, en mettant à sa disposition des financements à moyen terme sous forme de leasing en faveur de tous les secteurs d'activité : Industries, transports, services, construction, médical etc.
- L'activité principale de la Société est d'effectuer des opérations de leasing financier, ainsi que le Leasing Opérationnel.
- La Société s'efforcera, en particulier en période de démarrage, de financer en priorité les équipements standards ayant un large marché secondaire en Algérie et veillera à ce que l'ensemble des équipements lui appartenant soit correctement assuré et les équipements récupérés promptement cédés.
- La clientèle potentielle de la Société est constituée des entreprises privées suffisamment organisées et présentant des garanties de solvabilité en rapport avec les demandes de financement présentées. D'une manière générale, la Société s'efforcera d'obtenir l'aval personnel du principal associé et/ou du dirigeant de l'entreprise bénéficiant de ses financements.
- La Société veillera à réaliser une bonne division de ses risques. Elle ne financera pas un seul client ou un même groupe pour un montant excédant 15% de ses fonds propres et limitera ses opérations sur un même secteur d'activité, à moins de 40% de ses engagements.
- La Société veillera à l'application des règles prudentielles émises par la Banque d'Algérie en vue de constituer des provisions pour créances douteuses adéquates et veillera à la constitution de réserves facultatives lors de l'affectation de ses résultats.
- La Société ne s'exposera à aucun risque de change et limitera, autant que possible, son risque de taux. Son endettement global ne devra pas dépasser huit fois ses fonds propres et une attention particulière devra être accordée à sa situation de liquidité en veillant notamment, à ce que les bons de commande d'équipement ne soient émis que si les financements correspondants sont correctement mis en place.
- La Société s'efforcera de constituer des réserves tout en assurant une rémunération adéquate à ses actionnaires. A partir de son troisième exercice, le taux de distribution des bénéfices « *pay out ratio* » ne sera pas inférieur à 50%.
- Le ratio des fonds propres sur les encours de leasing devra être maintenu à un taux égal ou supérieur à 12%.
- Les emprunts bancaires à moins d'un an ne devront pas représenter plus que 20% du refinancement de la Société.
- Les ratios ci-dessus devront être calculés sur la base de l'INTERNATIONAL ACCOUNTING STANDART (IAS) à la fin de chaque exercice et à la fin de chaque trimestre selon les méthodes de reportings normalement utilisées par la direction générale de la Société.
- Le Conseil de Surveillance révisera périodiquement ces ratios. Dans le cas où la Banque d'Algérie imposerait des ratios plus sévères, ces derniers ratios remplaceraient ceux ci-dessus indiqués.

En dehors du groupe majoritaire (TUNISIE LEASING & FACTORING et AMEN BANK), les actionnaires de MLA sont des institutions de développement et de capital investissement dont l'objet consiste à démarrer les projets et à s'en retirer avec un bénéfice après un certain délai de manière à recycler leurs capitaux et lancer d'autres projets ou restituer les fonds aux investisseurs initiaux. La sortie privilégiée des institutions de développement et capital investissement est la bourse. De ce fait, MLA prévoit d'entamer le processus conduisant à son introduction sur la bourse d'Alger dès que le cadre réglementaire le permet.

III-1-6- Débouchés et parts de marché :

Le marché algérien du leasing compte en 2023 plus d'une quinzaine de sociétés réparties en deux groupes distincts. D'un côté, les établissements financiers spécialisés dans le leasing : Arab Leasing Corporation(ALC) et MLA, IJAR LEASING ALGERIE, EI DJZAIR IJAR, SOCIETE NATIONALE DE LEASING, SOFINANCE et de l'autre, des banques ou établissements financiers ayant un département leasing : Société Générale, BNP-PARIBAS, NATIXIS, AL SALAM BANK, EL BARAKA, HOUSING BANK ALGERIA ; AGB, la CNEP Banque, la SRH ou encore la BADR.

Le marché du leasing en Algérie pèse environ 75 milliards de dinars, marché à fort potentiel de développement en vue de l'évolution du nombre de PME-PMI, leurs spécificités ainsi que l'augmentation de leurs besoins de financement nécessitant de recourir à d'autres moyens de financement, en sus du financement bancaire classique.

Depuis plusieurs années, et par défaut de communication de chiffres consolidés, MLA a pris en charge le volet de consolidation des chiffres du secteur du Leasing en Algérie. Aujourd'hui, et après prise de la présidence de la commission Leasing en Février 2021, la consolidation des chiffres se fait de manière plus régulière, soit trimestriellement. En effet, MLA en collaboration avec l'ABEF, recense auprès de tous les opérateurs du Leasing leurs réalisations sur la période (Approbatons, Mises en Loyers et Encours Productifs), consolide les statistiques à son niveau, et rediffuse ces dernières à l'ensemble des Banques et Etablissements Financiers comptant le Leasing parmi leurs activités.

Ces données permettent de manière assez fiable de positionner chaque banque/établissement financier en termes de réalisation, évolution et parts de marché.

Il en ressort que la part de marché de MLA à mi exercice 2023 est estimée à 16% du marché, se positionnant comme étant leader des établissements financiers sur le marché.

III-1-7- Principales Installations :

Les principales installations de MLA se présentent comme suit :

Désignation	Superficie m ²	Observation
Alger Djenane El Malik	850 m ²	(4 étages et 2 sous-sols, bâtis sur une assiette de 1.105 m ²) Siege social et agence. Propriété
Alger Madania	180 m ²	Agence. Location
Alger Dar El Baida	150 m ²	Agence. Location
Oran	200 m ²	Agence. Propriété
Setif	191 m ²	Agence. Location
Annaba	96,5 m ²	Agence. Location
Batna	130 m ²	Agence. Location
Constantine	180 m ²	Agence. Location
Bordj Bou Arreridj	100 m ²	Agence. Location
Bejaia	180 m ²	Agence. Location
Tizi Ouzou	110 m ²	Agence. Location
Blida	70 m ²	Agence. Location
Mostaghanem	82 m ²	Agence. Location
Tlemcen	115 m ²	Agence. Location

Le nouveau Siège MAGREB LEASING ALGERIE SPA sis au 39, Rue Djenane El Malik Hydra, voit le jour après trois ans de travaux et de finitions, traduit par un investissement de plus de 1,5 Milliards de Dinars.

Le nouvel immeuble dispose de quatre étages en surface et de deux étages en sous-sol, construit sur une assiette de 1.105 m² dont 850 m² de bâti, il se décompose comme suit :

- 2^{ème} Sous-Sol : est à usage de parking, revêtements sol en EPOXY, système de protection Incendie avec des Sprinklers, RIA, Extincteurs a poudre et bacs à sable, avec détecteurs de fumée et chaleurs, caméras de surveillance avec une surface développée de 850,00m².

-1^{er} Sous-Sol : est à usage de parking, équipé d'une station de pompage, revêtements sol en EPOXY, système de protection Incendie avec des Sprinklers, RIA, Extincteurs a poudre et bacs à sable, avec détecteurs de fumée et chaleurs, caméras de surveillance, avec une surface développée de 850 m². Le niveau abrite une bache a eau de 163m³, la salle TGBT, salle Onduleurs, et la salle de contrôle (Centrale Détection Incendie, Télésurveillance, GTC et Désenfumage).

- Rez-De-Chaussée : est à usage Administratif, composé d'un hall, salle de réception, Agence commerciale, et des bureaux de la Direction Générale, ainsi que des sanitaires Hommes, Femmes et personnes à mobilité réduite, avec une surface développée de 677,00m². Le niveau est doté de revêtements sols et murs de 1^{er} choix, des cloisons amovibles, faux plafond démontable et BA13, détection incendie, protection incendie, désenfumage, portes coupe-feu, climatisation centrale, caméras de surveillance et contrôles d'accès.

-1^{er} Étage : est à usage Administratif mis en location, composé de plusieurs bureaux, salle de Réunion, ainsi que des sanitaires Hommes et Femme et personne à mobilité réduite, avec une surface développée de 632m². Le niveau est doté de détection incendie, protection incendie, désenfumage, portes coupe-feu, climatisation centrale et caméras de surveillance et contrôles d'accès.

- 2^{ème} & 3^{ème} Étages : sont à usage Administratif, composés de plusieurs bureaux, salle de réunion, ainsi que des sanitaires Hommes, Femme et personnes a mobilité réduite, un data center au niveau du 2^{ème} Étage. Les niveaux sont dotés de revêtements sols et murs de 1^{er} choix, des cloisons amovibles, faux plafond démontable et BA13, détection incendie, protection incendie, désenfumage, porte coupe-feu, climatisation, caméras de surveillance et contrôles d'accès.

- Niveau Terrasse : c'est une terrasse accessible, sur laquelle sont installée les équipements de climatisation, les équipements de désenfumages ainsi que le local technique des ascenseurs, caméras de surveillance et contrôles d'accès avec une surface développée de 850,00m².

Le bloc est doté de 02 ascenseurs Schindler 630Kg chacun, de 02 groupes électrogènes 340 kva et 50 Kva, d'un poste de transformation 630Kva, 71 caméras de surveillance, d'un local citernes composé de 5 citernes 2000L.

III-1-8- Personnel et effectifs :

Année	2021	2022	2023
Effectifs	131	133	131

La répartition des effectifs de la société par catégorie socioprofessionnelle au 31/12/2023 est comme suit :

Répartition de l'effectif par Catégorie Socio Professionnelle au 31/12/2023		
Désignation	Nombre	Pourcentage
Cadres et professions supérieures	114	87%
Agents de maîtrise	14	11%
Agents d'exécution	3	2%
Total	131	100%

Au 31/12/2023, la société compte 131 employés, qui sont répartis en :

- Une Direction Commerciale composée d'une force de vente **52 Employés** dont **18 chargés d'affaires et 07 Chargés Clientèles**,
- Une Direction Location Longue Durée composée de **13 Employés**,
- Un Département des Engagements **05 Employés**
- Une Direction des Finances et de la Comptabilité, **08 Employés**

- Un Département du Back-office, 15 Employés
- Un Département du Recouvrement et du Contentieux, 9 Employés
- Une Direction des Systèmes d'Information, 06 Employés
- Une Direction des Ressources Humaines, 04 Employés
- Un Département des Moyens Généraux, 10 Employés
- Directoire 4 Employés
- Département Marketing / Communication, 1 Employé
- Département Risk management et contrôle de la conformité, 1 Employés
- Direction de l'Audit : 03 Employé

Le capital humain est la base de succès de MLA et son atout principal pour atteindre ses objectifs. La société procède pour la constitution de ses effectifs à une sélection minutieuse et rigoureuse, en se basant sur des critères liés à la formation, la motivation et l'expérience professionnelle.

Le système d'évaluation des équipes mis en place au sein de MLA a été inspiré des standards internationaux en la matière. Il permet le suivi, le contrôle et l'évaluation des efforts et son appropriation ainsi que sa compréhension par le personnel. Ceci fait de ce système un outil remarquable de suivi de l'évolution ainsi que de la gestion des carrières au sein de la société.

L'évaluation des effectifs est effectuée une fois par an, à la fin de l'exercice. Cependant, le staff reçoit constamment des feedbacks des différents responsables lui permettant d'adapter son effort et de corriger ses lacunes éventuelles. La grille d'évaluation se base sur des critères quantitatifs ainsi que sur des critères qualitatifs. Les critères quantitatifs préalablement fixés et nuancés pour chaque type de métier sont liés à la quantité de travail ou de prestation exécutées durant un laps de temps bien identifié (nombre de dossiers traités, nombres de clients visités, nombre de nouveaux clients, Chiffre d'affaires dégagé par client...). Les critères qualitatifs essaient de cerner les aspects liés au développement personnel et à l'accomplissement professionnel au sein de l'organisation (motivation, réactivité, capacité d'analyses, capacités d'orientation, satisfaction clients...).

III-1-9- Les Investissements :

Pour les trois derniers exercices comptables, les emplois longs de MLA dans des opérations de crédit-bail ou dans ses investissements propres sont repris dans le tableau ci-dessous :

EN KDA	2021	2022	2023
Investissements en Immobilisations de crédit -bail	15 703 627	16 035 410	19 681 588
Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	2 797 579	3 433 572	4 614 875
Total Investissements	18 501 206	18 501 206	24 296 462

Les investissements en immobilisations de crédit-bail correspondent aux mises en forces de la société. Les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles correspondent aux acquisitions de véhicules, d'équipements, d'installations et des logiciels nécessaires à l'exploitation de la société.

❖ Investissements en Immobilisations de crédit -bail

REGION	AGENCE	2021	%	2022	%	2023	%
CENTRE	Sous total CENTRE	7 221 271	46%	6 959 458	43%	8 619 593	44%
	Alger	4 644 572	30%	4 472 864	28%	4 937 050	25%
	BLIDA	729 309	5%	362 183	2%	360 602	2%
	DAR EL BEIDA	1 437 551	9%	1 410 319	9%	1 483 857	8%
	Hydra	-	0%	169 259	1%	866 175	4%
	Tizi-Ouzou	409 839	3%	544 834	3%	971 910	5%
EST	Sous total EST	5 809 544	37%	5 905 538	37%	7 212 759	37%
	Annaba	1 025 479	7%	802 730	5%	1 186 274	6%
	BATNA	786 553	5%	799 905	5%	824 527	4%
	Béjaia	1 064 484	7%	1 072 956	7%	1 118 169	6%
	Borj-Bou-Argeridj	369 148	2%	353 459	2%	625 406	3%
	Constantine	1 430 433	9%	1 431 014	9%	1 633 110	8%
	Sétif	1 133 448	7%	1 445 473	9%	1 825 274	9%
OUEST	Sous total OUEST	2 672 812	17%	3 170 414	20%	3 849 236	20%
	Mostaganem	385 316	2%	512 978	3%	771 795	4%
	Oran	1 673 906	11%	2 100 348	13%	2 193 577	11%
	TLEMEN	613 590	4%	557 088	3%	883 864	4%
TOTAL		15 703 627	/	16 035 410	/	19 681 588	/

❖ Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles

REGION	AGENCE	2021	%	2022	%	2023	%
CENTRE	Sous total CENTRE	2 721 221	97%	3 364 431	61%	4 528 353	98%
	Alger	2 718 837	97%	1 907 535	34%	3 159 130	68%
	BLIDA	268	0%	107	0%	60	0%
	DAR EL BEIDA	386	0%	81	0%	3 546	0%
	Hydra	-	0%	1 456 544	26%	1 365 565	30%
	Tizi-Ouzou	1 730	0%	164	0%	52	0%
EST	Sous total EST	6 390	0%	2 100 065	38%	15 901	0%
	Annaba	2 209	0,00	1 434	0%	4 449	0%
	BATNA	272	0,00	77	0%	3 866	0%
	Béjaia	232	0,00	158	0%	3 518	0%
	Borj-Bou-Arreridj	196	0,00	89	0%	31	0%
	Constantine	2 119	0,00	104	0%	104	0%
	Sétif	1 363	0,00	238	0%	3 932	0%
OUEST	Sous total OUEST	69 967	3%	66 519	1%	70 694	2%
	Mostaganem	2 047	0,00	1 256	0%	4 320	0%
	Oran	67 739	0,02	65 190	1%	62 679	1%
	TLEMCEM	182	0,00	73	0%	3 696	0%
TOTAL		2 797 579	/	5 531 015	/	4 614 948	/

III-1-10- Le système d'information :

Le système d'information de Maghreb Leasing Algérie se compose de l'infrastructure informatique ainsi que de divers logiciels et applications permettant la gestion courante, le suivi des opérations quotidiennes ainsi que le reportings interne et externe. La structure du système d'information est articulée en un logiciel métier (leasing) autour duquel gravitent d'autres applications informatiques nécessaires à la gestion courante de la société. Les principales applications utilisées par la société sont :

- Logiciel de gestion courante de l'activité de leasing (Cassiopae) : gestion du pricing, production des documents financiers (factures, échéanciers d'amortissements) ainsi que des documents administratifs.
- Logiciel de comptabilité.
- Logiciel de paie

- Logiciel d'archivage électronique permettant le suivi des demandes de crédit depuis leur introduction jusqu'à leur traitement conformément au processus de décision d'octroi de crédit de la société.
- Logiciel de gestion de la centrale des risques par le biais de NOVABASE.
- Logiciel de gestion de l'activité du Leasing opérationnel « Locpro »
- Logiciels de gestion de l'activité commerciale « Microsoft Dynamics CRM »
- Divers logiciels métiers « les addons »
- Logiciel de filtrage et de profilage « Reis-KYC »

III-1-11- Les approvisionnements :

En matière d'approvisionnement, la société acquiert les équipements donnés en leasing directement auprès des concessionnaires ou des fabricants et dans tous les cas en accord avec les crédits-preneurs.

III-2- Renseignement sur les filiales et participations : Néant

III-3- Litiges :

MLA a fait l'objet d'un redressement fiscal suite au contrôle effectué par l'administration fiscale en 2012 au titre de la vérification des exercices de 2008 à 2011 pour lequel une réclamation a été formulée par MLA suivi d'un recours à la commission centrale des recours et d'un recours juridictionnel devant le tribunal administratif.

Les deux notifications de redressement définitives du 09/07/2013 et du 27/10/2013 font ressortir un risque total de 246 917 KDZD. Par principe de prudence une provision pour risques est charges y afférente a été constatée durant les exercices 2013 et 2014 pour un montant de 110 000 KDZD.

MLA a fait l'objet d'un redressement fiscal suite au contrôle effectué par l'administration fiscale en 2012 au titre de la vérification des exercices de 2008 à 2011 pour lequel une réclamation a été formulée par la société suivi d'un recours à la commission centrale des recours et d'un recours juridictionnel devant le tribunal administratif.

Les deux notifications de redressement définitives du 09/07/2013 et du 27/10/2013 font ressortir un risque total de 246 917 KDZD. Par principe de prudence une provision pour risques est charges y afférente a été constatée durant les exercices 2013 et 2014 pour un montant de 110 000 KDZD.

La société s'est acquittée lors de l'introduction de son recours au niveau de l'administration fiscale et de la commission centrale des recours du sursis légal de paiement pour un total de 110 921 KDZD durant les exercices 2013 et 2015 comptabilisé dans le compte « autres avances/impôts et taxes » à l'actif du bilan. A la suite de ces recours, MLA a bénéficié de deux dégrèvements partiels d'un montant de 382 KDZD en 2015 et d'un montant de 801 KDZD en 2021.

Suite à cela, la société a adressé en date du 23/05/2021, un courrier à la direction générale des grandes entreprises l'informant de son intention de poursuivre son recours

auprès du tribunal administratif et cela conformément aux dispositions du code des procédures fiscales notamment les articles 82 et 173.

Afin de pouvoir saisir le tribunal administratif, MLA s'est donc acquittée du montant du principal restant à payer qui s'élève à 147 695 KDZD figurant sur le dernier rôle du 09/03/2021, en application des deux articles plus hauts ce qui fait que le montant total payé par MLA au titre de ce redressement s'élevait au 31/12/2021 à 258 616 KDZD.

En ce qui concerne les pénalités de recouvrement, la société a adressé une demande pour surseoir au paiement des pénalités de recouvrement à la direction des grandes entreprises en date du 09/05/2021. En février 2022, MLA a procédé au paiement des pénalités de retard pour un montant total de 36 924 KDZD ramenant ainsi le montant payé au titre de ce redressement fiscal au 31/12/2022 à 295 540 KDZD.

Par mesure de prudence, MLA a décidé de constituer une provision complémentaire de 46 089 DZD ramenant ainsi le total des provisions pour couvrir ce risque fiscal à 156 089 KDZD.

Mise à part ce litige fiscal, MLA n'a aucune autre procédure litigieuse significative en cours d'aucune nature que ce soit.

III-4- Contrats et engagements importants :

Conformément à sa politique générale, MLA veille à maintenir une forte dispersion de son risque de contrepartie. A la date du 31/12/2023 :

- Les dix (10) crédits-preneurs les plus importants représentent 16,31% des encours et 40,11% des fonds propres de la société, Il s'agit de :

				Unité : DZD
Groupe	MEF du Groupe	Encours du Groupe	MEF encours du Groupe (Hors Bilan)	Engagement Groupe
GROUPE A	755 283	437 338	22 876	460 214
GROUPE B	574 024	364 497	-	364 497
GROUPE C	284 137	177 604	168 242	345 846
GROUPE D	444 067	323 838	5 528	329 366
GROUPE E	330 295	297 057	2 685	299 742
GROUPE F	303 431	163 963	133 575	297 538
GROUPE I	587 907	295 638	-	295 638
GROUPE J				
GROUPE K	424 490	279 650	-	279 650
GROUPE L	293 756	171 412	98 102	269 514
GROUPE M	464 211	232 054	35 190	267 245

De même, MLA s'efforce de diversifier ses sources de financements. A la date du 31/12/2023, ses sources de financements se présentent comme suit :

Établissement	Montant du au 31/12/2023 *(en KDA)	%
BDL	4 925 126	31%
CPA	4 344 444	28%
AGB	2 501 749	16%
FRANSABANK	1 209 062	8%
ABC-A	673 239	4%
AL SALAM	594 341	4%
NATEXIS	577 500	4%
TRUST	297 132	2%
BNP Paribas El Djazair	250 022	2%
CNEP	228 015	1%
BNA	81 871	1%
TOTAL	15 682 502	100%

Cette diversification sera renforcée par la troisième émission obligataire objet de cette notice d'information.

III-5- Facteurs de Risques :

III-5-1- Risque de Marché :

A l'instar de l'ensemble des sociétés du secteur, MLA est confrontée aux problèmes de disponibilité du matériel, de resserrement de la marge suite à la concurrence accrue, et aux difficultés de lever les fonds nécessaires au développement de son activité sur le marché financier.

La concurrence des banques commerciales et l'apparition de nouvelles sociétés spécialisées dans le leasing pourraient ralentir la progression de la production de MLA et peser sur sa marge d'intermédiation. Cependant, l'expérience dans d'autres pays prouve qu'un grand nombre d'intervenants accélère l'acclimatation du produit, et par voie de conséquence augmente la profondeur du marché. D'autre part les prévisions de production de MLA ont intégré un taux de croissance tenant compte du renforcement de la concurrence.

* Montants présentés sans les dettes rattachées sur emprunts

III-5-2- Risque de contrepartie :

En cas de défaillance des preneurs d'acquitter les loyers prévus dans les contrats, ce risque est tempéré par l'analyse préalable du risque et l'expertise des services de recouvrement de la société. Les méthodes de travail de MLA ont d'ores et déjà donné des résultats probants dans le domaine de la gestion du risque de contrepartie dans la mesure où le taux de recouvrement des loyers facturés depuis la création de la société frôle les 95%.

III-5-3- Risque de taux :

Jusqu'à présent, la société s'est financée en taux fixe et a accordé des financements à taux fixe. Les ressources et les emplois sont limités à trois (03) ans. Enfin, l'émission de cet emprunt à taux fixe a pour but de limiter l'exposition de la société à une hausse éventuelle du taux de base de la Banque d'Algérie dans un contexte de contraction de la liquidité sur la place, et des signaux de hausse des taux d'intérêts.

III-5-4- Risque de liquidité :

Une inadéquation peut apparaître entre l'actif et le passif de la société. Celle-ci se protège de ce risque (voir éléments de politique générale Chapitre III-1-5) en s'abstenant d'accorder des financements avant que les ressources correspondantes soient mises en place et en examinant périodiquement dans le cadre de son comité de gestion actif-passif l'adéquation de ses ressources et de ses emplois. Enfin, l'émission d'un emprunt ayant une composante d'une durée de cinq (05) ans, alors que la plupart des emplois sont de trois (03) ans, est de nature à atténuer le risque de liquidité en diversifiant en outre les sources de financement.

III-5-5- Risque de change :

Conformément à sa politique générale la société s'abstient de s'exposer à des risques de changes significatifs. Aucune dette actuelle de MLA ne comporte de risque de change.

CHAPITRE IV- INFORMATIONS FINANCIERES

Les données financières de MLA présentées dans cette partie sont directement extraites des états financiers vérifiés par les Commissaires Aux Comptes, et certifiées également par le cabinet d'audit AMS Algérie. Cette partie reprend également une analyse des principaux postes des tableaux de comptes de résultat et des bilans.

IV-1- Présentation des principes comptables :

Les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie S.P.A, ont été élaborés conformément :

- A la loi N°07-11 du 25/11/2007 portant Système Comptable Financier, notamment son article 27
- Au plan de comptes bancaire algérien dont la nomenclature est annexée au Règlement Banque d'Algérie N°09-04 du 23/07/2009 portant plan des comptes bancaires et des règles comptables applicables aux banques et aux établissements financiers,
- Au Règlement Banque d'Algérie N°09-05 du 18/10/2009 relatif à l'établissement et à la publication des états financiers des banques et des établissements financiers.
- Au Règlement Banque d'Algérie N°09-08 du 29/12/2009 relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des instruments financiers par les banques et des établissements financiers.
- Au Règlement Banque d'Algérie N°11-03 du 24/05/2011 portant surveillance des risques interbancaires.
- Au Règlement Banque d'Algérie N°11-05 du 26/06/2011 portant traitement comptable des intérêts non recouvrés
- Au Règlement Banque d'Algérie N°11-08 du 01/11/2011 relatif au contrôle interne des banques et aux établissements financiers,
- Au Règlement Banque d'Algérie N°12-03 du 01/11/2012 abrogeant les dispositions du règlement 05-05 du 15/12/2005 relatif à la prévention et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
- L'instruction Banque d'Algérie N°03-11 du 20/09/2011 portant états comptables périodiques des banques et établissements financiers et traitant des « agios réservés »
- Au Règlement Banque d'Algérie N°14-01 du 16/02/2014 portant coefficient de solvabilité applicable aux banques et établissements financiers
- Au Règlement Banque d'Algérie N°14-03 du 16/02/2014 relatif aux classements et provisionnement des créances et des engagements par signature des banques et établissements financiers
- L'ensemble des notes méthodologiques du Conseil National de la Comptabilité du Ministère des Finances relatives l'application du Système Comptable Financier

Les opérations sont enregistrées conformément aux dispositions préconisées par le système comptable financier et par la réglementation bancaire algérienne.

Les états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le hors bilan,
- Le compte de résultat,
- Le tableau des flux de trésorerie,
- Le tableau de variation des capitaux propres,
- Les notes annexes.

IV-1-1- Les investissements (Immobilisations d'exploitation) :

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

Les immobilisations corporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués sont ceux-généralement utilisés en Algérie :

- Les Immeubles	50 ans	2%
- Matériel roulant	05 ans	20%
- Mobilier de bureau	05 ans	20%
- Matériel de bureau	05 ans	20%
- Matériel et outillage	05 ans	20%
- Matériel informatique	03 ans	33%
- Agencement et installation	05 ans	20%
- Immobilisations hors exploitation	05 ans	20%

Valorisation des investissements :

- **Acquisition locale** : L'investissement acquis localement est enregistré à un égal montant de la facture fournisseur.
- **Acquisition importée** : L'investissement importé de l'étranger est enregistré suivant une fiche d'investissement détaillant le montant transféré et tous les frais d'approche (douane, transit, autres).

IV-1-2- Les créances et les dettes :

Créances sur les institutions financières : Ce poste regroupe les soldes des comptes courants de MLA ouverts dans différents établissements bancaires.

Opérations client crédit-bail : Ce poste regroupe les créances sur les clients, en d'autres termes les loyers facturés en cours de règlement.

Avances sur opérations de crédit-bail : ce poste regroupe les avances accordées aux fournisseurs des matériels financés acquis localement.

Dépenses en attente d'imputation : ce poste loge tous les frais engagés pour l'acquisition du matériel crédit-bail importé, il est soldé lors de l'établissement de la fiche d'investissement.

Recettes en attente d'imputation : Ce poste enregistre essentiellement les premiers loyers payés par les clients avant la mise en force effective et le démarrage de la facturation.

Charges constatées d'avance : les charges payées durant l'exercice N, pour le compte de l'exercice N+1.

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de l'exercice, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus d'avance.

Les pénalités de retard sont facturées et comptabilisés périodiquement.

MLA respecte la réglementation prudentielle édictée par la Banque d'Algérie, notamment l'instruction n°74-94 définissant les règles prudentielles de gestion des banques et des établissements financiers. Le principe de cette réglementation consacre la prudence dans la gestion des risques des banques et des établissements financiers en procédant à la constitution de provisions pour un Fonds de réserve pour risques bancaires généraux (FRBG) égal à 1% des encours sains (jusqu'à 3% du total des encours) et d'une décote des loyers en retard augmentés des loyers non échus égale à :

- 20% pour les loyers échus depuis + de 3 mois
- 50% pour les loyers échus depuis + de 6 mois
- 100% pour les loyers échus depuis + de 12 mois.

IV-2- Régime fiscal en vigueur :

Les sociétés de leasing sont soumises au droit commun en ce qui concerne le taux de l'impôt sur le bénéfice des sociétés.

Pour les besoins du calcul de l'assiette imposable au titre de cet impôt, les sociétés de leasing sont autorisées à déduire les amortissements financiers, c'est-à-dire la part de principal incluse dans la facturation des loyers, en lieu et place des amortissements techniques calculés sur la base de la durée de vie des équipements admise par la réglementation fiscale.

L'autre particularité du régime fiscal des sociétés de leasing est qu'elles n'avancent pas la TVA lors de l'acquisition des équipements qu'elles destinent à des opérations de leasing, et n'ont que l'obligation de reverser au Trésor la TVA qu'elles collectent lors de la facturation de leurs loyers.

Enfin, le législateur a exempté des droits d'enregistrement l'acquisition des biens immobiliers destinés à faire l'objet d'un contrat de leasing.

L'ensemble de ces mesures fiscales procède de la volonté du législateur d'aligner le régime fiscal du leasing sur celui des autres formes de financement.

IV-3- Présentation et Analyse des Comptes des résultats

Les tableaux des Comptes des Produits et des Charges pour les exercices 2021, 2022 et 2023 se présentent comme suit :

Rubriques/Années	En KDA		
	2021	2022	2023
+Intérêts et produits assimilés	3 261 109	3 225 579	3 524 233
-Intérêts et charges assimilées	(1 465 624)	(1 405 350)	(1 663 632)
+Commissions (produits)	-	-	-
-Commissions (charges)	(12 632)	(9 791)	(10 329)
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-
+ Produits des autres activités	79 931	94 362	272 639
- Charges des autres activités	(2 837)	(539)	-
PRODUIT NET BANCAIRE	1 859 948	1 904 261	2 122 911
- Charges générales d'exploitation	(631 031)	(831 469)	(827 883)
- Dotations aux amortissements et aux pertes de valeurs sur immobilisations incorporelles et corporelles	(53 899)	(113 541)	(163 084)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 175 018	959 251	1 131 943
- Dotations aux provisions, aux pertes de valeurs et créances irrécouvrables	(771 862)	(870 849)	(847 860)
+ Reprises de provisions, de pertes de valeur et récupération sur créances amorties	200 653	589 309	394 442
RESULTAT D'EXPLOITATION	603 809	677 712	678 524
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	4 934	640	3 801
+ Éléments extraordinaires (produits)	-	-	-
- Éléments extraordinaires (charges)	-	-	-
RESULTAT AVANT IMPOT	608 743	678 352	682 326
- Impôts sur les résultats et assimilés	(180 423)	(231 111)	(184 422)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	428 320	447 241	497 904

Note 1 : Les produits :

Les produits sur opérations de crédit-bail (intérêts et produits assimilés) sont passés de 3 261 millions de DA en 2021 à 3 524 millions de DA en 2023, l'évolution de la marge brute conjuguée avec une maîtrise des charges financière génèrent une croissance plus importante du Produit Net Bancaire (PNB) de la société.

Ces produits sont présentés nets des intérêts non recouverts conformément aux dispositions du règlement de la Banque d'Algérie N°11-05 du 01/06/2011 portant traitement comptable des intérêts non recouverts.

Libellé	En KDA		
	2021	2022	2023
Intérêts sur créances de crédit-bail	3 062 808	2 983 333	3 310 883
Plus-value de cession	47 463	69 870	91 980
Pénalités de retard	91 902	109 845	48 966
Pré loyer	11 546	14 417	42 123
Autres (*)	47 391	48 114	30 281
Total produits d'exploitation bancaire	3 261 109	3 225 579	3 524 233

Les produits sur opérations de crédit-bail sont représentés essentiellement par la marge de leasing, mais aussi des plus-values de cession, des pénalités de retard, pré loyer et autres produits sur opérations de crédit-bail.

Autres (*) :

Nom	AU	AU	AU
	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
AUTRES INTERETS	-	-	116
PRESTATION DE SERVICE LOP	-	16 532	3 858
FRAIS CHANGEMENT DOMICIL BANCA	2 680	1 410	1 050
PROD DIVERS / FRAIS DOSSIER	545	660	350
PROD DIVERS / FRAIS REJETS C&E	8 954	7 684	7 737
RAFRAICHISSEMENT DOS-APP ECHUE	67	-	-
ANNUL CRT APRES COMMANDE	470	480	398
FRAIS AVENANT ET MODIFICATION	816	375	305
ATT SORTIE TERRITOIRE NATIONAL	10	292	335
RECHERCHE DE DOCUMENT	71	3	349
AUTRES PRODUITS ACCESSOIRE LOP	555	5 078	10 981
FRAIS PERTE DOSS IMMATRICULATI	10	-	-
FRAIS DE DUPLICATA CARTE GRISE SUITE A UNE PERTE OU DETERIORATION	125	125	110
FRAIS DE DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE SOLVABILITE	156	184	58
FRAIS DE DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE SOLDE	14	46	30
FRAIS DE RESILIATION D'UN CONTRAT A LA DEMANDE DU CLIENT	1 254	1 400	820
FRAIS DE TRANSFERT D'UN CONTRAT	120	100	-
FRAIS DE DUPLICATA DE FACTURES	9	-	-
RECUP FRANCHISE ASSURANCE LOP	417	2 760	3 714
REMB SINISTRES VHL LOP	31 117	10 985	70
	47 391	48 114	30 281

Note 2 : Les Charges

Note 2-1- les charges d'exploitation

Note 2-1-1- les charges d'exploitation de l'activité leasing :

Les charges d'exploitation de l'activité leasing pour l'exercice 2023, s'élèvent à 1 664 millions de dinars, contre 1 466 millions de dinars en 2021 soit une augmentation de 14%.

En KDA			
Libellé	2021	2022	2023
Intérêts sur emprunts	840 968	792 990	905 188
Intérêts débiteurs sur découvert bancaire	-	-	-
Commissions	624 656	612 360	758 444
Total charges d'exploitation de l'activité leasing	1 465 624	1 405 350	1 663 632

Note 2-1-2- les charges d'exploitation générale :

En KDA			
Libellé	2021	2022	2023
Services	263 363	326 348	286 111
Charge du personnel	262 503	388 800	343 792
Impôts, taxes et versements assimilés	74 700	55 243	96 102
Charges diverses	30 465	61 077	101 879
Total charges d'exploitation générale	631 031	831 469	827 883

Les charges d'exploitation générales englobent les différents services facturés à MLA, les frais de personnel, les différents impôts et taxes, les charges diverses et les dotations aux amortissements et provisions sur ses immobilisations propres (corporelles et incorporelles).

Les charges d'exploitation générales diminuent de près de 0.43% entre 2022 et 2023. Les services représentent près de 35% des charges d'exploitation générale et sont constitués de la rémunération des tiers, des loyers d'immeubles et des charges locatives ainsi que des frais de déplacement, de mission et d'hébergement.

Les frais du personnel ont connu une diminution de 12% entre 2022 et 2023. Les frais du personnel représentent 42% des charges d'exploitation générale en 2023.

Note 2.2 – Charges de provisionnement :

Libellé	En KDA		
	2021	2022	2023
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	771 862	792 944	701 864
Fonds pour risques bancaires généraux – FRBG	-	29 829	97 032
Dotation aux provisions pour impôts (contentieux fiscal)		46 089	46 089
Dotation aux provisions RISQUE DIV (écart inventaire) -		1 987	2 875
Reprises de provisions sur créances	(200 653)	(589 309)	(394 442)
Total Charges de provisionnement	571 209	281 540	453 418

Les charges de provisionnement globales ont connu une augmentation de plus de 61% entre 2022 et 2023. Elles sont essentiellement composées des dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables, en couverture des créances douteuses et contentieuses de la société qui passent de 793 millions en 2022 à 702 millions de dinars en 2023, soit une diminution 11.5%, Et des reprises aux provisions sur créance douteuse qui passent de 589 millions en 2022 à 394 millions de dinars en 2023, soit une diminution 33%.

IV-4- Présentation et Analyse des Bilans

Les bilans de MLA pour les exercices 2021-2023 se présentent comme suit :

	En KDA		
ACTIF	31-déc.-20	31-déc.-21	31-déc.-23
Caisse, banque centrale, Trésor public, Centre de chèques postaux	845	273	246
Prêts et créances sur institutions financières	4 098 539	1 192 544	1 334 423
Prêts et créances sur clientèle	16 345 142	17 001 057	20 322 351
Impôts courants-Actif	519 545	298 064	495 859
Impôts différés – Actif	114 324	68 362	69 038
Autres actifs	147 530	282 294	391 666
Comptes de régularisation	116 494	150 730	201 197
Immobilisations corporelles	2 761 837	3 414 970	4 605 182
Immobilisations incorporelles	35 742	18 601	9 692
Total de l'actif	24 139 999	22 426 896	27 429 656

	En KDA		
PASSIF	31-déc.-21	31-déc.-22	31-déc.-23
Banque centrale	-	-	-
Dettes envers les institutions financières	13 229 533	11 999 699	15 836 221
Dettes envers la clientèle	-	-	-
Dettes représentées par un titre	411 574	1 230	1 230
Impôts courants – Passif	625 029	528 187	751 743
Autres passifs	1 056 497	668 231	871 730
Comptes de régularisation	861 234	1 174 821	1 689 603
Provisions pour risques et charges	179 217	223 245	227 709
Fonds pour risque bancaires généraux	454 964	484 793	581 825
Dettes subordonnées	-	-	-
Capital	6 500 000	6 500 000	6 500 000
Primes liées au capital	21 324	21 324	21 324
Réserves	354 259	375 675	398 037
Écart d'évaluation	-	-	-
Écart de réévaluation	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	18 047	2 451	2 330
Résultat de la période	428 320	447 241	497 904
Total du passif	24 139 999	22 426 896	27 429 656

Note 3 – Caisse, Banques centrales et CCP :

Ce poste recouvre les avoirs en caisse auprès de la Banque d'Algérie et les soldes créditeurs auprès des CCP.

Note.4 – Créances sur les institutions financières :

MLA maintient en permanence des créances sur les institutions financières pour faire face à ses engagements vis-à-vis des fournisseurs d'équipement avec une ponctualité de tout premier ordre en vue de renforcer son image d'établissement financier performant.

Au 31/12/2023, ses comptes présentent un solde total rapproché de 1.334.423 KDA contre 1.192.544 KDA à la même période de l'exercice 2022.

Les disponibilités au niveau des banques concernent les créances détenues sur les institutions se présentent comme suit :

Comptes	En milliers de dinar		
	2021	2022	2023
COMPTE BEA	4 087	5 114	1 218
COMPTE CPA	95 512	-	179 841
BNP PARIS BAS	1 459 183	319 371	274 424
ARAB BANK	-	-	-
CITI BANK	358 268	464 654	442 544
BDL	192 402	7 478	(36 203)
FRANSABANK	693 232	-	36 345
HSBC	-	-	-
ABC BANK	453 894	83 517	(1 252)
CITIBANK LOP	59 578	93 534	94 099
AL BARAKA BANQUE	34 909	44 981	4 353
TRUST BANK	116 376	14 965	45 027
CNEP BANQUE	3 332	7 520	6 313
AGB	524 691	19 479	80 767
BANQUE NATIONALE D'ALGÉRIE (BNA)	16 402	6 622	6 887
NATIXIS	25 166	11 060	66 420
AL SALAM BANK	61 507	114 248	133 639
FOND EN TRANSIT BANQUE	-	-	-
Total	4 098 539	1 192 544	1 334 423

Note.5 – Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont détaillées dans le tableau ci-après :

Libellé	En KDA		
	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Créances sur contrats de leasing	15 703 627	16 035 410	19 681 588
Créances courantes (Impayés courants)	1 132 711	1 394 571	1 058 497
Créances douteuses	1 388 541	1 654 449	1 964 168
Intérêts réservés non recouverts	454 434	633 656	667 873
S/Total	18 679 313	19 718 085	23 372 125
Intérêts réservés non recouverts	(454 434)	(633 656)	(667 873)
Pertes de valeur sur créances douteuses	(1 879 738)	(2 083 372)	(2 381 901)
Total	16 345 142	17 001 057	20 322 351

Note 5-1 : Les créances sur contrats de leasing :

Ce poste comprend l'ensemble des créances nettes détenues sur la clientèle afférente à l'activité leasing. Ces créances sont issues des mises en force (financements octroyés aux clients) et des échéances signées par les clients, ainsi que les créances non recouvrées (impayées ou douteuses).

Elles se détaillent comme sur les exercices 2021-2023 comme suit :

Libellé	En KDA		
	2021	2022	2023
Créances sur contrats de leasing	15 176 318	15 681 432	19 264 635
Créances encours sur contrats de Leasing	220 728	215 572	304 593
Créances en dépôt sur contrats de Leasing	187 128	(42 788)	(33 449)
Créances en attente relocation	(125 058)	56 763	126 723
Créances consolidées	244 511	124 430	19 086
Total	15 703 627	16 035 410	19 681 588

La ventilation des **prêts et créances bruts** sur la clientèle suivant la qualité du portefeuille est la suivante :

Libellé	En KDA		
	2021	2022	2023
Créances brutes saines (courantes)	15 448 258	16 389 324	19 792 045
Créances douteuses *	3 231 055	3 328 761	3 580 080
Total	18 679 313	19 718 085	23 372 125

(*) Créances douteuses

Libellé / Année	2021		2022		2023	
	IMPAYES NET DES AGIOS	INTERETS RESERVES	IMPAYES NET DES AGIOS	INTERETS RESERVES	IMPAYES NET DES AGIOS	INTERETS RESERVES
CRÉANCES A PROBLÈMES POTENTIELS (C1)	683 929	52 344	345 644	68 196	60 866	6 976
CRÉANCES TRÈS RISQUÉES (C2)	699 480	102 443	495 247	99 754	333 521	64 965
CRÉANCES COMPROMISES (C3)	1 393 212	299 646	1 854 214	465 705	2 517 819	595 932
	2 776 621	454 434	2 695 106	633 656	2 912 207	667 873
Total	3 231 055		3 328 761		3 580 080	

Note.6 –Impôts courants – Actif :

Ce solde est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Libellé	En KDA		
	2021	2022	2023
Acomptes provisionnels IBS	213 571	(29 988)	166 634
AUTRES AVANCES/IMPOTS ET TAXE (Sursis de paiement)	258 606	296 914	296 943
TVA déductible sur achats et services & IRG	47 369	31 138	32 283
Total	519 545	298 064	495 859

Ce poste comprend les acomptes provisionnels versés au titre de l'IBS. Ce dernier représente le total de trois (03) acomptes IBS versés en application de la réglementation fiscale en vigueur.

Les sursis de paiement représentent le paiement effectué par MLA, dans le cadre du recours introduit contre le redressement fiscal notifié à la société, au titre du contrôle à posteriori des exercices 2008 à 2011, le montant de sursis au 31/12/2023 est de 296 914 KDA contre 258 606 KDA au 31/12/2021.

Note.7 –Impôts différés - Actif :

Les Impôts différés - Actif s'élèvent au 31/12/2023 à 69 038 KDA, soit une variation à la hausse de + 676 KDA par rapport au 31/12/2021 lui-même en baisse par rapport à 2021 de – 46 millions de DA. Cette baisse est principalement due à l'apurement des charges à

payer et la diminution des provisions non déductibles du résultat des exercices 2021 et 2022.

Note 8 – Autres actifs :

Les autres actifs sont constitués par les rubriques suivantes :

Libellé	En KDA		
	2021	2022	2023
Avances sur investissement	4 222	(5 361)	11 357
Avances sur prestations de services	1 709	201 720	161 846
Avances sur opérations de crédit-bail	5 457	0	118 385
Avances pour compte	21	21	21
Dépôts & cautionnements versés	1 711	2 056	2 056
Autres débiteurs divers	16 281	83 857	98 000
Recettes en attente d'imputation	118 129	(0)	-
IBS RETENU A LA SOURCE 24%	-	-	-
IRG RETENU A LA SOURCE 15%	-	-	-
Total autres actifs	147 530	282 294	391 666

Le poste « Avances sur opérations de crédit-bail » passe de 5 457 KDA en 2021, est soldé en 2022, puis atteint 118 385 KDA en 2023

Les dépôts et cautionnements se rapportent principalement aux cautions versées au titre des contrats de location des différentes installations de MLA occupées en location.

Le compte « Recettes en attente d'imputation » représente les encaissements en suspens et qui ont été entièrement positionnés et assainis à la fin de l'exercice 2022

Note 9 – Comptes de régularisation (Actif) :

Ce poste comprend principalement, les frais d'emprunts et les charges constatées d'avance :

Libellé	En KDA		
	2020	2022	2023
Frais d'emprunt à répartir	24 273	36 230	57 105
Frais d'emprunt obligataire à répartir	2 371	(0)	2 250
Charges constatées d'avance	39 550	48 740	46 694
Produits à recevoir	50 300	65 760	95 149

Total comptes de régularisation	116 494	150 730	201 197
--	----------------	----------------	----------------

Le solde de ce compte se compose des charges et des frais d'emprunt répartis au prorata-temporis sur la durée de vie des emprunts. Ces charges sont constituées, notamment des commissions (mise en place du crédit et des commissions d'engagement).

Les charges constatées d'avance ont diminué entre 2022 et 2023, pour atteindre un montant de 46 691 KDA. Le montant concerne d'une part, les charges d'honoraires de Tunisie Leasing & Factoring relative au contrat d'assistance, et d'autre part des commissions de garantie de AMEN BANK, ainsi que des honoraires de l'avocat conseil de la société.

Note 10 – Immobilisations corporelles :

Ce poste comprend les immobilisations corporelles propres à la société de leasing, par distinction de celles données en crédit-bail. Ce poste recense les terrains, les constructions, les installations complexes, les autres immobilisations et les encours.

Au 31/12/2023, MLA dispose à son actif d'un solde comptable net de 4 605 182 KDA d'immobilisations corporelles. Ceux-ci concernent principalement le leasing opérationnel et les aménagements réalisés sur les bureaux, l'acquisition de matériel de bureautique et d'informatique. Le montant total cumulé à 2023 des amortissements constatés sur ce poste est de 2 125 758 KDA.

Libellé	En KDA		
	31-déc-21	31-déc-22	31-déc-23
Immobilisations corporelles	440 007	1 969 013	2 012 632
Immobilisations hors exploitation	572	2 159	2 144
Location simple LOP (Leasing opérationnel)	2 257 877	3 080 619	4 679 916
Immobilisations corporelles en cours	1 563 907	52 186	36 248
Total valeur brute	4 262 363	5 103 977	6 730 941
Amortis. Des immobilisations corporelles	(336 686)	(430 259)	(562 309)
Amortis. Immobilisations hors exploitation	(476)	(664)	(995)
Amortis. Immobilisations leasing opérationnel (LOP)	(1 163 363)	(1 258 084)	(1 562 454)
Valeur comptable nette	2 761 837	3 414 970	4 605 182

Note 11 – Immobilisations incorporelles :

Ce poste comprend les logiciels d'exploitation utilisés par la société (Cassiopae, Sage, Roc, Gimmo...).

Au 31/12/2023, MLA dispose à son actif d'un solde comptable net de 9 692 KDA contre 18 601 KDA fin 2022. Le montant total cumulé à 2023 des amortissements constatés sur ce poste est de 400 003 KDA.

Libellé	En KDA		
	2021	2022	2023
Immobilisations incorporelles	402 873	402 873	403 995
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	5 700
Total Valeur Brute	402 873	402 873	409 695
Amortis. des immobilisations incorporelles	(367 132)	(384 272)	(400 003)
Valeur comptable nette	35 742	18 601	9 692

Note.12 – Dettes envers les institutions financières :

Les dettes envers les institutions financières sont en hausse de 32% passant d'un solde 11 999 699 KDA au 31/12/2022 à 15 836 221 KDA en 2023. La tendance devrait cependant s'inverser au cours des exercices futurs avec le recours de MLA au marché obligataire avec un potentiel d'endettement de 6 fois les fonds propres de la société. Ceci est un standard du métier du leasing dont l'essence est de mobiliser des ressources financières « en gros » et de les distribuer « au détail » en réalisant une marge d'intermédiation.

Libellé	En KDA		
	2021	2022	2023
Emprunts bancaires	12 991 985	11 841 029	15 682 502
Découvert bancaire	-	-	-
Dettes rattachées aux emprunts	237 549	158 669	153 719
Total dettes envers les institutions financières	13 229 533	11 999 699	15 836 221

La rubrique « Emprunts » au 31 décembre 2023 est détaillée comme suit :

Emprunt/Tiers	En KDA					
	Solde au 31/12/2022	Tirages 2023	Remboursements 2023	Solde au 31/12/2023	Échéances à -1 an	Échéances à +1 an
BNP	392 471	-	142 449	250 022	70 901	179 121
CITIBANK	-	-	-	-	-	-
ABCA	1 091 087	-	417 848	673 239	266 235	407 004
AL BARAKA	121 089	-	121 089	0	-	0
CPA	2 555 556	3 000 000	1 211 111	4 344 444	1 011 111	3 333 333
BDL	1 868 931	4 000 000	943 806	4 925 126	1 300 056	3 625 070
AL SALAM	840 558	151 000	397 216	594 341	394 143	200 198
FRANSABANK	1 009 208	500 000	300 146	1 209 062	291 459	917 603
TRUST BANK	367 144	-	70 012	297 132	76 161	220 971
AGB	1 749 995	1 090 000	338 246	2 501 749	701 265	1 800 484
NATEXIS	907 500	-	330 000	577 500	330 000	247 500
BNA	409 357	-	327 485	81 871	81 871	-
CNEP BANQUE	441 073	-	213 058	228 015	228 015	-
Total	11 753 968	8 741 000	4 812 466	15 682 502	4 751 217	10 931 284
Emprunt Obligataire	-	-	-	-	-	-
Total	11 753 968	8 741 000	4 812 466	15 682 502	4 751 217	10 931 284

La rubrique « Dettes rattachées aux emprunts » se détaille comme suit :

Libellé	En KDA	
	31-déc-22	31-déc-23
Intérêts courus sur emprunts en cours	86 409	56 012
Commission de garantie UBCI sur emprunt BNP	517	517
Commission de garantie BIAT sur emprunt CITIBANK	10 426	10 426
Commission de garantie AMEN BANK sur emprunt FRANSABANK	29 365	29 365
Commission de garantie AMEN BANK sur emprunt AGB	1 221	1 221
Commission de garantie AMEN BANK sur emprunt TRUST BANK	15 486	15 486
Commission d'engagement ARAB BANK 2009	250	0
Commission d'engagement BNP	3 673	989
Commission d'engagement AGB	11 322	39 702
Total dettes envers les institutions financières	158 669	153 719

Les tirages sur les lignes de crédit obtenues par MLA se sont élevés à huit milliards sept cent quarante et un millions à quatre milliards de dinars (8 741 000 000) de DA en 2023, contre quatre milliards quatre-vingt-douze millions six cent dix-sept mille cent vingt et un dinars. (4 092 617 121) de DA en 2022, soit une augmentation de 114%.

La rubrique dettes rattachées aux emprunts enregistre les charges sur emprunts courues au 31/12/2023 mais non encore échues. Ce poste est composé à 36% des intérêts courus sur emprunts et à 64% des commissions de garanties liées aux emprunts.

Note 13 – Impôts courants - Passif :

Le poste « Impôts courants – Passif » affiche au 31/12/2023, un solde total de 751 743 KDA.

Il regroupe aussi bien les impôts d'exploitation à la charge de la société (notamment l'IBS, la TAP et IRG (taxe sur la formation et l'apprentissage) que les retenues à la source opérées sur salaires, transfert de dividendes, sur contrats de prestations de services des entités non établies en Algérie et la TVA collectée à reverser.

Note 14 – Impôts différés – Passif :

Le poste « Impôts différés – Passif » affiche, au 31/12/2023, un solde 0 DA.

Note 15 – Impôts courants- passifs :

Ce poste comprend les dettes des tiers qui ne figurent pas dans les autres postes du passif, cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à 751 743 KDA. Le détail des comptes de dettes d'exploitations est le suivant :

Libellé	En KDA	
	31-déc-22	31-déc-23
TAP	3 768	2 112
IBS à payer	(92 795)	122 291
IBS - Retenue à la source -24% (*)	23 006	16 761
IBS RETENU A LA SOURCE 12%	25 565	17 499
Autres impôts d'exploitation	15 940	23 937
Taxe de domiciliation de service 3%	3 190	3 190
IRG sur salaires	4 155	4 473
IRG - Retenue à la source -15% (**)	(38 545)	(38 545)
IRG - Retenue à la source -10%	1 521	1 826
TVA collectée- A reverser	582 383	598 199
Total	528 187	751 743

Note 16 – Autres passifs :

Ce poste comprend les dettes des tiers qui ne figurent pas dans les autres postes du passif, cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à 871 730 KDA. Le détail des comptes de dettes d'exploitations est le suivant :

Libellé	En KDA	
	31-déc.-2022	31-déc.-2023
i- Dettes liées au personnel	116 904	100 791
Rémunérations dues au personnel	57	(0)
Prime d'encouragement	49 000	23 810
Contributions au fonds des œuvres sociales	(111)	2 052
Frais médicaux à reverser	10	10
Congés dus au personnel	36 602	41 575
Cotisations CNAS- retenues employés à reverser	(17 528)	273
Autres sommes dues aux personnes	346	237
Cotisations CNAS- Charges employeur	48 447	33 133
AUTRES RETENUES	81	(298)
ii- Dettes vis-à-vis des actionnaires	1 496	1 491
Dividendes à payer - au titre de l'affectation du résultat	5	-
Autres dettes sur associés et sociétés apparentées	1 491	1 491

iii- Rémunérations dues aux membres du Conseil de surveillance	16 500	19 500
Jetons de présence	16 500	19 500
Rémunération président du comité d'audit	-	-
iv- Autres dettes	533 331	749 948
Fournisseurs d'immobilisations	84 673	1 342
Fournisseurs de services	118 792	93 015
Fournisseurs de frais divers	947	269 076
Autres créiteurs divers	(16 516)	26 571
Fournisseurs de crédit-bail	118 849	179 293
Retenues de garantie	15 397	14 548
Dépôts & cautionnement reçus	-	-
Services assurances à reverser	211 188	166 102
v- Pénalités retard à reverser	-	-
Total	668 231	871 730

Les dettes liées au personnel passent de 116 904 KDA en 2022 à 100 791 KDA dinars en 2023.

Le compte autres dettes a connu une augmentation entre 2022 et 2023. Cette variation est due principalement à l'évolution du poste fournisseur, dont certains étaient non encore payés.

Note 17 – Comptes de régularisation (Passif) :

Cette rubrique regroupe les comptes de dettes induits par l'activité et en application des principes comptables de rattachement des produits à l'exercice, il s'agit notamment :

Libellé	En KDA		
	31-déc.-2021	31-déc.-2022	31-déc.-2023
Intérêts de leasing constatés d'avance	113 446	107 421	131 858
Recettes constatées d'avance	599 206	850 669	1 424 537
Charges à payer	148 583	216 730	133 208
Total	861 234	1 174 821	1 689 603

Le compte Intérêts de leasing constatés d'avance enregistre les loyers facturés courus et non échus à la fin de l'exercice. En effet, ceci concerne les loyers de l'exercice et qui se rattachent à l'exercice suivant. Ce poste enregistre une augmentation de 23%.

Le solde du poste recettes comptabilisées d'avance concerne essentiellement les premiers loyers encaissés d'avance (avant mise en force des contrats).

Note.18 – Provisions pour risques et charges :

Au 31/12/2023, ce poste totalise un montant de 277 709 KDA contre 223 245 KDA a fin 2022

- Provision pour créances douteuses pour 57 592 KDA (48 698 KDA en 2022)
- Provision pour risque fiscal pour 202 179 KDA (156 089 KDA en 2022)
- Provision pour pensions et obligations similaires pour 15 063 KDA (18 457 KDA en 2022), cette provision concerne pensions et obligations similaires au titre des avantages au personnel
- Provision pour risque divers pour 2 875 KDA .

Note.19 – Provisions pour Risques Bancaires Généraux :

Ce poste présente, au 31/12/2023, un solde de 581 825 KDA. Il est doté annuellement d'une provision de 1% calculée sur les créances courantes (encours financier de leasing + Impayés) jusqu'à atteindre un niveau total de 3 %, conformément à l'article 17 de l'Instruction n° 74-94 de la Banque d'Algérie.

• Dotation constituée en 2006	4 646
• Dotation constituée en 2007	23 276
• Dotation constituée en 2008	39 815
• Dotation constituée en 2009	49 005
• Dotation constituée en 2010	59 371
• Dotation constituée en 2011	40 457
• Dotation constituée en 2012	37 306
• Dotation constituée en 2013	19 089
• Dotation constituée en 2014	19 294
• Dotation constituée en 2015	5 094
• Dotation constituée en 2016	30 309
• Dotation constituée en 2017	113 645
• Dotation constituée en 2018	109 032
• Dotation constituée en 2019	10 834
• Reprise constatée en 2020	(71 263)
• Reprise constatée en 2021	(34 949)
• Dotation constituée en 2022	29 829
• Dotation constituée en 2023	97 032
Total	581 825

Note.20 – Capital social :

Au 31/12/2023, le capital social de la société se maintient encore à 6 500 000 KDA divisé en 6 500 000 actions de 1 000 DA chacune, entièrement souscrites et libérées au profit de huit (7) actionnaires. Ce poste n'a pas connu de variation en 2023.

Note.21 – Réserves :

Ce compte regroupe :

- La réserve légale dotée au taux de 5% suivant les dispositions de l'article 721 du Code de commerce. Ce solde a été constitué comme suit :
 - Affectation résultat de l'exercice 2008 pour 8 287 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2009 pour 14 657 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2010 pour 13 824 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2011 pour 22 186 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2012 pour 29 190 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2013 pour 25 905 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2014 pour 34 117 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2015 pour 30 780 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2016 pour 28 180 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2017 pour 33 203 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2018 pour 41 143 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2019 pour 43 338 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2020 pour 29 449 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2021 pour 21 416 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2022 pour 22 362 KDA

Les réserves facultatives dotées suivant les résolutions de l'AGO des actionnaires. Ce solde a été constitué comme suit :

- Affectation résultat de l'exercice 2009 pour 40 000 KDA
- Affectation résultat de l'exercice 2010 pour 20 000 KDA
- Affectation résultat de l'exercice 2011 pour 72 000 KDA
- Affectation résultat de l'exercice 2012 pour 27 000 KDA
- Affectation résultat de l'exercice 2013 pour 79 000 KDA
- Affectation résultat de l'exercice 2014 pour 49 000 KDA
- Affectation résultat de l'exercice 2015 pour 60 000 KDA
- Affectation résultat de l'exercice 2016 pour 50 000 KDA
- Affectation résultat de l'exercice 2017 pour 50 000 KDA
- Affectation résultat de l'exercice 2018 pour - 447 000 KDA
- Affectation résultat de l'exercice 2019 pour 0 KDA
- Affectation résultat de l'exercice 2020 pour 0 KDA
- Affectation résultat de l'exercice 2021 pour 0 KDA
- Affectation résultat de l'exercice 2022 pour 0 KDA

Note.22 – Report à nouveau :

Le poste « Report à nouveau » totalise au 31/12/2023 un solde de 2 330 KDA, qui se détaille comme suit :

Libellé	En KDA		
	31-déc-21	31-déc-22	31-déc-23
Report à nouveau (+/-)	18 047	2 451	2 330
Report à nouveau -1ère application SCF « * »	-	-	-
Total	18 047	2 451	2 330

IV-5- Engagements hors Bilan :

Le hors bilan enregistre les engagements de financement en crédit-bail donnés en hors bilan au 31/12/2023 ainsi que les engagements de financement et de garantie reçus des institutions financières

Libellé	En KDA		
	2020	2022	2023
Engagements de financement en faveur de la clientèle	1 371 937	2 343 564	3 979 081
Engagements de financement en faveur des institutions financières	-	-	-
Engagements de garantie d'ordre des institutions	-	-	-
Engagements de garantie reçus des institutions financières	-	-	-
Engagements de financement reçus des institutions financières	500 000	2 467 000	2 200 000
Autres engagements reçus	147 000	147 000	147 000

Les engagements hors bilan donnés par la société représentent :

- Les financements en crédit-bail donnés en faveur de la clientèle au 31/12/2023 pour 3 979 081 KDA. Ces engagements hors bilan concernent 191 clients.
- Des engagements de paiement donnés en faveur des institutions financières concernant des lettres de crédit engagées pour l'importation des équipements de crédit-bail en faveur de la clientèle pour 2 200 000 KDA.

Les engagements hors bilan reçus par la société totalisent :

- Des financements en emprunt reçus de la part du BNP pour 1 200 000 KDZD & de CPA pour 1 000 000 KDZD.

IV-6- Évolution de la structure financière :

- Évolution de la Capacité d'Autofinancement (CAF) :

Libellé	En KDA		
	2021	2022	2023
Résultat net	428 320	447 241	497 904
Dotation aux amortissements Immobilisation Propres	53 899	113 541	163 084
Dotation au FRBG et Provisions nettes	571 209	281 540	453 418
Capacité d'autofinancement	1 053 428	842 322	1 114 407

La capacité d'Autofinancement (CAF) augmente de 32% entre 2022 et 2023 et de 6% en taux annuel composé entre 2021 et 2023. Atteignant un niveau appréciable et sécurisant.

- Évolution du Fonds de Roulement, du Besoin en Fonds de Roulement

Libellé	En KDA		
	2021	2022	2023
Capitaux permanents	21 597 238	20 055 658	24 116 580
Actifs non Courants	18 010 010	19 040 058	23 472 926
Fond de Roulement (FR)	3 587 229	1 015 600	643 654
Variation du Fonds de Roulement	1 859 331	(2 571 629)	(371 946)
Clients et Comptes Rattachées (3)	1 132 711	1 394 571	1 464 300
Autres actifs courants (4)	897 894	799 450	1 157 761
Fournisseurs et Autres Comptes rattachées (5)	625 029	528 187	751 743
Autres Passifs courants (6)	1 917 732	1 843 051	2 561 333
Besoin en Fonds de Roulement (BFR) = (3) + (4) - (5) - (6)	(512 156)	(177 217)	(691 016)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(5 937)	334 939	(513 799)

- Indicateurs de Gestion et Ratios :

Les ratios fondamentaux de la société restent très bons entre 2021 et 2023 ; les charges d'exploitation générales sont amorties par un effet volume du service engendré par l'évolution des encours productifs.

Cela se traduit par une maîtrise du coefficient d'exploitation, qui a bondi de 10% entre 2021 et 2022, avant de diminuer de 5% entre 2022 et 2023 grâce à une meilleure gestion des charges d'exploitation.

	En KDA		
Libellé	2021	2022	2023
Produit net du leasing (1)	1 859 948	1 904 261	2 122 911
Charges d'exploitation générales (2)	631 031	831 469	827 883
Coefficient d'exploitation (2) / (1)	34%	44%	39%
Services/Produit net du leasing	14%	17%	13%
Frais de personnel/Produit net du leasing	14%	20%	16%

- **Ratio de rentabilité des fonds propres et des actifs (ROE et ROA) :** Le retour sur fonds propres, comme mesure de la rentabilité financière de MLA a connu un avancement de 10% entre 2022 et 2023.

Libellé	2021	2022	2023
Résultat net/Fonds propres	5,85%	6,09%	6,71%
Résultat net/Total actif	1,77%	1,99%	1,82%

- **Ratios de structure financière :** ils renseignent sur la politique de financement adoptée par la société. MLA en tant qu'établissement financier, ne collectant pas les dépôts de la clientèle, est structurellement emprunteur. Toutefois, grâce aux augmentations de capital successifs, elle affiche un niveau de fonds propres élevé qu'elle place dans le financement de son activité. Le ratio (Dettes / Fonds propres) est de 195 % alors qu'il est supérieur à presque six à huit fois les fonds propres dans l'industrie en général.

Libellé	2021	2022	2023
Dettes/Fonds propres	130,32%	147,12%	195,47%
Dettes/Total passif	39,53%	48,19%	52,87%

- **Le Ratio de Solvabilité** : Le ratio (Fonds propres / Engagements) témoigne du respect par la société d'un minimum en fonds propres sur tous les engagements qu'elle contracte envers ses clients. En 2023, ce ratio dépasse le seuil prudentiel fixé par la Banque d'Algérie de 9.5 % se stabilise au taux de 22%.

Libellé	2021	2022	2023
Fonds propres/Engagements	29.77%	28.44%	23.32%

IV-7- Tableau d'affectation des résultats

Les résultats des exercices 2021, 2022 et 2023 ont été affectées comme suit :

	En KDA		
Résultat à répartir	2021	2023	2023
Report à nouveau	18 047	2 451	2 330
Résultat de l'exercice	428 320	447 241	497 904
Totaux	446 367	449 692	500 234
Affectations	2021	2022	2023
Réserves	21 416	22 362	24 895
Primes liées au capital			
Dividendes	422 500	425 000	471 250
Report à nouveau	2 451	2 330	4 089
Totaux	446 367	449 692	500 234

IV-8- Tableau des filiales et participations :

A la date de la présente opération, la société déclare ne détenir aucune participation sous quelque forme que ce soit dans le capital d'autres sociétés.

Renseignements Financiers Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	% Capital détenue	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis	Cautions et aval donnés	Chiffre d'affaires HT de l'exercice écoulé	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés
1- Filiales +50% du capital détenu par la société	NEANT								
2- Participation inférieur ou égale à 50% du capital détenu par la société	NEANT								

CHAPITRE V- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE

V-1-Les Organes d'Administration et de Direction de MLA :

V-1-1- L'Assemblée Générale :

L'Assemblée Générale est composée des représentants légaux d'actionnaires juridiquement capables et personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires. L'Assemblée générale est présidée par le président du conseil de surveillance ou, à défaut, par le membre délégué par le conseil de surveillance

Les actionnaires sont réunis en Assemblées Générales à la diligence du directoire, ou du conseil de surveillance ou le cas échéant, des commissaires aux comptes et après dissolution de la société, à celle des liquidateurs.

Dans toutes les Assemblées Générales, Ordinaires et Extraordinaires, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation.

V-1-2- Directoire :

Selon les statuts de MLA la société est dirigée par un directoire composé de 3 membres (personnes physiques uniquement) qui exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance.

Le directoire exerce ses fonctions dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au conseil de surveillance et aux Assemblées des actionnaires. Le président du directoire est nommé par le conseil de surveillance et représente la société dans ses rapports avec les tiers.

V-1-2- Conseil de surveillance :

Le conseil de surveillance est composé de 7 membres (personnes physiques ou morales). Les membres du conseil de surveillance ne peuvent en aucun cas faire partie du directoire

Le conseil de surveillance exerce un contrôle permanent de la société. Une fois par trimestre au moins et à la fin de chaque exercice, le directoire présente au conseil de surveillance un rapport de gestion, de son côté le conseil de surveillance présente à l'Assemblée Générale ses observations sur le rapport du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Les membres du conseil de surveillance doivent être propriétaire collectivement d'un nombre d'actions représentant au minimum 20% du capital social, cette disposition s'applique aussi sur les membres nommés en cours d'exercice et qui doivent devenir

actionnaires dans un délai de trois (3) mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office.

V-2- Rémunérations des Membres du Directoire et du conseil de surveillance :

Le conseil de surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du directoire, et ce, indépendamment du contrat de travail dont il peut bénéficier le cas échéant

L'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2024 a décidé d'allouer aux membres du conseil de surveillance un montant brut de 100.000,00 DA ou 200.000,00 DA selon le profil par présence à titre de rémunération de leur activité.

Le montant global brut annuel des rémunérations versées aux cinq (05) personnes les mieux rémunérées, s'est élevé pour l'exercice 2023 à 63 286 496 DA

V-3- Noms et Prénoms des membres du Conseil de surveillance et du directoire

V-3-1- Membres du Conseil de surveillance :

Nom	Prénom	Institution d'appartenance
EL KARAM	Ahmed	Personne physique
ZGHAL	Hichem	Tunisie Leasing et Factoring
SDIRI	Zied	Amen Bank
AHMED AZIZ	HAJ ROMDHANE	PGI
FREDERIQUE	MASI	PROPARCO
MANSOUR	SADOK	CFAO
ABDELKEFI	Ahmed	Personne physique

V-3-2- Membres du Directoire :

Nom	Prénom	Fonction
SENOUCI	El Amine	Président
MANDI	M'Hamed	Membre
BOUMATI	Bilal	Membre

M. El Amine SENOUCI dispose d'une Licence en Sciences de Gestion option Finances de l'Université d'Alger « DELY BRAHIM ». Il a intégré MLA en octobre 2006.

M. MANDI M'Hamed dispose d'un Exécutif MBA international Paris de la Sorbonne. Il a intégré MLA en avril 2010.

M. BOUMATI Bilal dispose d'une licence en sciences commerciales et financière option Finance de l'École Supérieure de Commerce d'Alger. Il a intégré MLA en novembre 2016.

V-4- Politique de Communication :

Pour informer les investisseurs sur son emprunt obligataire, MLA a désigné un chargé de relations investisseurs, dont les coordonnées sont ci-après :

- **Responsable** : M Sifeddine DERRADJI, Directeur Financière
- **Tél.** : 023 48 20 20 Poste 105
- **Fax** : 023 48 24 24
- **E-mail** : Sifeddine.DERRADJI@mla.dz

MLA envisage aussi d'utiliser, entre autres, les supports de communication et d'information suivants :

- Placards Publicitaires dans les journaux
- Revues spécialisées
- Son Site Web: www.maghrebleasingalgerie.com
- Le site de la COSOB : www.cosob.org

V-5- Contrôle externe de la société :

Le contrôle externe est exercé par des commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée Générale pour une période de 3 ans renouvelable une fois.

Actuellement, deux (02) commissaires aux comptes audient la société :

- ✓ **Mme SAIDI Smahane**
 - **Adresse** : Cité 200 logements, Bt 04, Local 962, Classe 005, Rouïba, Alger
 - **Qualité** : Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
 - **Durée du mandat** : 3 ans pour les exercices 2024/2026
- ✓ **M. BENHABLES Zoheir**
 - **Adresse** : BP14/A Coop Immob Dar El Amel, Rouiba, Alger
 - **Qualité** : Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
 - **Durée du mandat** : 3 ans pour les exercices 2024/2026

Autre Cabinet d'Audit externe :

La société procède à la certification de ses comptes par le Bureau d'Audit **AMS AUDIT**, sis à Tour Algeria Business Center Pins Maritimes 16130 Mohammadia, Alger.

CHAPITRE VI- EVOLUTIONS RECENTES ET BUT DE L'EMISSION

« Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur. »

VI-1- Évolutions récentes :

Au terme du premier semestre de l'année 2024, MLA affiche une évolution positive comparativement à la même période de l'exercice 2023, avec notamment un total de mises en loyers de 9.7 milliards de DA, soit une croissance de +77% et une diversification des secteurs et des produits financés.

Le compte de résultat au 30 Juin 2024 comparé à la même période de l'exercice 2023 se présente comme suit :

Non Audité	En KDA		
Rubriques/Années	06/2024	06/2023	Variation %
+Intérêts et produits assimilés	2 380 610	1 588 784	50%
-Intérêts et charges assimilées	-1 128 045	-733 886	54%
+Commissions (produits)	0	0	
-Commissions (charges)	-8 412	-5 438	55%
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0	
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	0	0	
+ Produits des autres activités	27 913	45 098	-38%
- Charges des autres activités	-19	0	100%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 272 047	894 559	42%
- Charges générales d'exploitation	-359 056	-363 938	-1%
- Dotations aux amortissements et aux pertes de valeurs sur immobilisations incorporelles et corporelles	-77 822	-79 916	-3%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	835 170	450 705	85%
- Dotations aux provisions, aux pertes de valeurs et créances irrécouvrables	- 480 581	- 442 236	9%
+ Reprises de provisions, de pertes de valeur et récupération sur créances amorties	242 010	208 097	16%
RESULTAT D'EXPLOITATION	596 599	216 566	175%
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	5 811	-	100%
+ Éléments extraordinaires (produits)	41	-	100%
- Éléments extraordinaires (charges)	-1 067	-	100%
RESULTAT AVANT IMPOT	601 383	216 566	178%
- Impôts sur les résultats et assimilés	-170 325	-61 569	32%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	431 058	154 997	178%

Le bilan (Actif / Passif) à la fin du premier semestre 2024 comparé à l'exercice 2023 se présente comme suit :

Non Audité

ACTIF (en KDA)	AU 30/06/2024	AU 31/12/2023	Variation %
Caisse, banque centrale, Trésor public, Centre de chèques postaux	276	246	12%
Prêts et créances sur institutions financières	2 821 040	1 334 423	111%
Prêts et créances sur clientèle	23 997 274	20 322 351	18%
Impôts courants-Actif	377 387	495 859	-24%
Impôts différés – Actif	55 073	69 038	-20%
Autres actifs	482 117	391 666	23%
Comptes de régularisation	150 675	201 197	-25%
Immobilisations corporelles	5 007 943	4 605 182	9%
Immobilisations incorporelles	7 734	9 692	-20%
Total de l'actif	32 899 518	27 429 656	20%

Non Audité

PASSIF (en KDA)	AU 30/06/2024	AU 31/12/2023	Variation %
Banque centrale	-	-	
Dettes envers les institutions financières	16 842 841	15 836 221	6%
Dettes envers la clientèle	-	-	
Dettes représentées par un titre	3 074 115	1 230	100%
Impôts courants – Passif	725 611	751 743	-3%
Autres passifs	1 691 551	871 730	94%
Comptes de régularisation	2 176 072	1 689 603	29%
Provisions pour risques et charges	310 599	277 709	12%
Fonds pour risque bancaires généraux	699 325	581 825	20%
Dettes subordonnées	-	-	
Capital	6 500 000	6 500 000	0%
Primes liées au capital	21 324	21 324	0%
Réserves	422 932	398 037	6%
Écart d'évaluation	-	-	
Écart de réévaluation	-	-	
Report à nouveau (+/-)	4 089	2 330	75%
Résultat de la période	431 058	497 904	-13%
Total du passif	32 899 518	27 429 656	20%

VI-2- But de l'émission et perspectives d'avenir :

Le but de la présente opération d'émission obligataire est de mobiliser des ressources financières à coût fixe de manière à permettre à MLA d'augmenter ses financements sous forme de leasing, conformément à son plan d'affaires et en faveur des entreprises algériennes éligibles. Les sociétés de leasing se doivent de diversifier les sources de financements en recourant à des financements à des maturités étudiées de telle sorte à limiter les gaps en liquidité. Aussi, elles veillent à diversifier leurs sources de financement afin d'atténuer les risques de taux d'intérêts qui pourrait survenir suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt sur le marché.

Concernant le plan de financement de l'exercice 2024, le schéma financier est établi pour la réalisation du Budget, avec des lignes de financements accordées (de type bancaire), qui viendront s'ajouter aux fonds levés à travers le présent Emprunt obligataire.

VI-1-1- MLA et le marché du leasing en Algérie :

La situation du marché du leasing en Algérie est actuellement sur une phase de reprise graduelle, après avoir enregistré une période de stagnation due essentiellement à la période COVID ayant gelé le climat des affaires en Algérie.

En effet, après avoir connu une période de recul des investissements de la PME Algérienne au vue de la conjoncture globale de l'économie algérienne, la situation semble reprendre une courbe ascendante dans l'appétit à l'investissement. A noter que le marché algérien du leasing demeure incontestablement prometteur, en raison d'une part, de la stratégie industrielle du pays visant à faciliter la création et le développement de PME-PMI dans différents secteurs d'activité, et d'autre part, de la volonté politique d'encourager la notion de production locale et création de richesse, ajouté à cela la volonté continue d'endiguer la crise du logement, ouvrant ainsi la porte au leasing pour l'accompagnement des secteurs du Bâtiment, de l'Industrie ou encore du Commerce.

En 2023 le marché du leasing a clôturé l'exercice avec un total de 75 milliards de DA de financements, avec une part de marché de 16 % pour MLA. Les réalisations auraient pu être nettement supérieurs, n'étaient ce la conjoncture économique marquée par de nombreux contingentements et restrictions d'importation mis en place.

Pour rappel, et comme cité précédemment, l'offre de leasing en Algérie est assurée par quinze d'autres confrères financiers réparties en deux groupes distincts. D'un côté, les établissements financiers spécialisés dans le leasing.

- Etablissements financiers dont le crédit-bail est la seule activité :
 - Société Nationale du Leasing (SNL) – (BNA-BDL).
 - Arab Leasing Corporation (ALC).

- Maghreb Leasing Algeria (MLA).
- El Djazair Idjar (CPA- BADR -ASICOM).
- Ijar Leasing Algérie (ILA)- (BEA –BANCO ESPIRITO SANTO).

Et de l'autre, des banques ou établissements financiers ayant un département leasing.

- Etablissements financiers dont le crédit-bail n'est pas la seule activité :
 - Société Financière d'Investissement et de Placement (SOFINANCE).
 - Société de refinancement hypothécaire (SRH).
- Les banques commerciales qui font tous les métiers de la banque et proposent le leasing comme un produit bancaire :
 - Al Baraka Bank.
 - BNP Paribas El Djazair.
 - Société Générale Algérie.
 - The Housing Bank For Trade and Finance.
 - Essalam Bank (El Idjara pour l'activité leasing).
 - AGB.
 - CNEP.
 - NATIXIS.

La demande de leasing en Algérie a été, ces dernières années, stimulée par deux phénomènes fondamentaux qui subsistent encore et qui militent en faveur d'un développement de plus en plus accru de ce marché pour les prochaines années :

- Le développement du secteur de la PME-PMI et la volonté des autorités algériennes à mettre en place une économie productive supportée par un tissu de PME-PMI.
- La volonté des autorités Algériennes à moderniser et diversifier les sources de financement des PME-PMI par le recours au leasing comme moyen de financement privilégié

Les difficultés d'accès des PME-PMI au marché bancaire et la persistance des conditions contraignantes d'accès au financement par le marché des capitaux. La tendance de création de PME-PMI qui a été observée ces dernières années est un signe qui augure d'une grande chance quant à la réalisation des directives du gouvernement relatives à la création de plus de 200 000 PME-PMI.

Le marché du leasing est recensé par MLA à environ 75 milliards de dinars. Ce chiffre donne une idée des volumes réalisés et surtout sur la marge de progression disponible. En effet, ce montant correspond à un taux de pénétration ne dépassant les **1%** par rapport à la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) globale, alors que les standards de l'industrie permettent de penser qu'il peut atteindre 10 voire 15 % comme cela est le cas dans des pays à économies similaires.

D'un côté, il est communément admis que les besoins de financement des PME algériennes sont très élevés et insuffisamment couverts. D'un autre côté, le nombre de sociétés proposant le leasing vient d'augmenter ce qui permet de penser que dans les cinq prochaines années, le secteur du leasing algérien, se rapprochera de 3 à 4% de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF).

A noter enfin que pour 2024, les estimations de MLA en termes de Production avoisinent la barre des 14.2 Milliards de Mises en force, soit une progression de 15%.

	Montant en millions DZD		
	2023	2024	2025
Marché	75 000	80 000	85 000
Évolution du marché	36%	7%	6%
MLA	12 373	14 200	15 700
Évolution de MLA	37%	15%	11%
Part de marché MLA	16%	18%	20%

VI-2-2- Les orientations :

Au terme du premier trimestre de l'année 2024, MLA évolue à un rythme plus soutenu que l'exercice 2023, en l'occurrence une croissance continue du Business et des réalisations, avec un total mis en loyers de 6 milliards de DA et une diversification des secteurs et des produits financés.

Parallèlement, l'extension du réseau de MLA réseau pourrait connaître une continuité en 2024 avec une probable implantation au sud.

Afin de bénéficier d'une évolution de parts de marché et d'ancrer sa présence, MLA compte élargir ses activités en ciblant la population des PME-PMI.

Le plan d'affaires élaboré par la société sur le terme 2023 est arc-bouté sur les choix stratégiques ci-dessous :

- Renforcement de la gamme de produits de la société en faveur des petites et moyennes entreprises par le développement du leasing opérationnel ;
- Renforcement de la présence nationale de la société, par l'installation d'agences dans les localités les plus actives, atteignant à très court terme un réseau composé d'une quinzaine d'agences ;
- Renforcement de la force commerciale chargée du suivi du réseau ;
- Capitalisation permanente de l'expérience du Groupe Tunisie Leasing et renforcement des standards de qualité reconnus et perçus par la clientèle.

VI-2-3 : Programme d'Investissement :

Le programme d'investissement 2024-2028 est présenté dans le tableau ci-dessous

En millions DA	2024	2025	2026	2027	2028
À donner en location	14 200	15 700	17 500	19 390	21 329
Taux de Croissance Annuelle	15%	11%	11%	11%	10%
Taux de Croissance Annuelle Moyen			12%		
Investissements Propres à MLA	132	2	2	1	0
Taux de Croissance Annuelle	-90%	-98%	0%	-75%	-100%
Taux Moyen de Croissance Annuelle			-73%		
Total Investissements	14 332	15 702	17 502	19 391	21 329
Taux de Croissance Annuelle	4,48%	9,56%	11,46%	10,79%	10,00%
Taux Moyen de Croissance Annuelle			9%		

La forte croissance des investissements propre de MLA en 2024 s'explique par le renouvellement de certain équipements (notamment serveur), ainsi qu'un renforcement du parc informatique lié aux Data centers de MLA afin de monter en capacités et en sécurité considérant la croissance de l'activité de MLA et donc de sa Data.

Les mises en force vont augmenter sensiblement en 2024 afin de lancer la cadence nécessaire à atteindre l'objectif de plus de 21,3 milliards de mises en force en 2028

VI-2-4 : Exploitation prévisionnelle (En Millions DA) :

Les hypothèses retenues pour les besoins du plan d'affaires de la société à l'horizon 2028, sont la synthèse de l'expertise capitalisée par MLA au cours des exercices 2006-2023, combinée à l'expérience de son partenaire technique Tunisie Leasing & Factoring acquise dans ce secteur d'activité. Les principaux points sous-jacents à l'élaboration du présent plan d'affaires sont les suivants :

1. L'importance de la demande des PME dont l'accès au crédit bancaire est difficile.
2. La concurrence qui s'installe sur le marché
3. Une autre hypothèse très prudente a consisté à provisionner plus de 1% des encours chaque année en vue de couvrir le coût du risque.

Le tableau ci-après résume les principales hypothèses retenues pour l'élaboration des projections financières de la société à l'horizon 2028.

Hypothèses d'élaboration des projections financières	2024	2025	2026	2027	2028
Approbations de la période	20 286	22 429	25 000	27 700	30 470
Mises en force	14 200	15 700	17 500	19 390	21 329
<i>% évolution</i>	15%	11%	11%	11%	10%
Évolution des charges générales d'exploitation	12%	10%	11%	8%	9%
Taxe sur l'activité professionnelle	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
Impôts sur les bénéfices des sociétés	26%	26%	26%	26%	26%
Dotations au FRBG/ encours nets	1%	1%	1%	1%	1%
Dotations aux provisions sur créances irrécupérables	1,49%	1,25%	1,20%	1,00%	1,00%

Les comptes d'exploitation prévisionnels 2024-2028

En millions de DA	2024	2025	2026	2027	2028
Production	14 200	15 700	17 500	19 390	21 329
Intérêts et produits assimilés	2 454	2 825	3 097	3 254	3 390
Produits générés par la LLD	1 555	1 711	1 882	2 071	2 278
Intérêts et charges assimilés	-1 090	-1 394	-1 737	-1 994	-2 223
Charges générées par la LLD	-891	-980	-1 078	-1 187	-1 305
Produit net	2 028	2 162	2 165	2 144	2 140
Charges générales d'exploitation	-1 038	-1 059	-1 032	-1 039	-1 045
Services	-365	-383	-402	-422	-443
Frais du personnel	-406	-426	-441	-455	-466
Amortissement technique	-156	-147	-140	-118	-94
Impôts et taxe	-57	-48	-41	-35	-31
Autres Charges	-55	-55	-9	-9	-9
Coûts du risque	-273	-306	-339	-325	-308
FRBG	-128	-100	-61	-24	-57
Autres gains ou pertes	185	203	222	243	267
Résultat avant impôt	773	899	954	999	996
Impôt sur les bénéfices	-201	-234	-248	-260	-259
Résultat net	572	665	706	739	737
+ dotation aux amortissements	156	147	140	118	94
+ provision (cout du risque)	401	407	400	349	365

Evolution prévisionnelle des indicateurs de gestion et ratios :

Ratios exploitation

Montants en millions de DA	2024	2025	2026	2027	2028
Produit net du leasing (1)	2 028	2 162	2 165	2 144	2 140
Charges d'exploitation générales (2)	1 038	1 059	1 032	1 039	1 045
Coefficient d'exploitation (2)/(1)	51,21%	48,97%	47,68%	48,46%	48,83%
Services/Produit net du leasing	17,99%	17,71%	18,57%	19,69%	20,72%
Frais de personnel/Produit net du leasing	20,03%	19,72%	20,35%	21,20%	21,80%

Ratio de rentabilité

Montants en millions de DA	2024	2025	2026	2027	2028
Résultat net	572	665	706	739	737
Fonds propres	7 520	7 641	7 716	7 785	7 820
Total actif	33 683	39 587	44 156	47 433	51 224
Résultat net/Fonds propre	7,60%	8,70%	9,15%	9,50%	9,43%
Résultat net/Total actif	1,70%	1,68%	1,60%	1,56%	1,44%

Ratio de structure

Montants en millions de DA	2024	2025	2026	2027	2028
Dettes	18 549	21 258	22 833	23 263	24 777
Fonds propres	7 520	7 641	7 716	7 785	7 820
Total passif	33 683	39 587	44 156	47 433	51 224
Dettes/Fonds propres	246,66%	278,21%	295,92%	298,83%	316,86%
Dettes/Total passif	55,07%	53,70%	51,71%	49,04%	48,37%

Ratio de Solvabilité

Montants en millions de DA	2024	2025	2026	2027	2028
Fonds propres	7 520	7 641	7 716	7 785	7 820
Engagements	24 774	28 008	29 976	30 741	32 575
Fonds propres / Engagements	30,36%	27,28%	25,74%	25,32%	24,01%

Évolution prévisionnelle de la Capacité d'Autofinancement

Montants en millions de DA	2024	2025	2026	2027	2028
Résultat net	572	665	706	739	737
Amortissement des immobilisations données en leasing (le principal des loyers)	9 475	12 159	15 192	18 300	19 188
Dotations aux Amortissements des Immobilisations propres	156	147	140	118	94
Dotations provisions (FRBG +pour créances irrécupérables)	445	454	401	350	366
CAF	10 649	13 425	16 439	19 507	20 386

L'Endettement prévisionnel de l'entreprise

Montants en millions de DA	2024	2025	2026	2027	2028
CMT	8 180	9 444	9 627	10 085	12 163
Emprunt Obligataire	5 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Remboursement emprunts	-5 365	-6 982	-8 377	-10 093	-11 667

Tableau des Flux Trésorerie Prévisionnel

Sur la base des hypothèse retenues et de l'exploitation prévisionnelle qui en découle, le Tableau des Flux Trésorerie Prévisionnel sur l'horizon 2024-2028 se présentera comme suit :

Montants en millions de DA	2024	2025	2026	2027	2028	2024-2028
Résultat net	572	665	706	739	737	3 420
Amortissement des immobilisations données en leasing (le principal des loyers)	9 475	12 159	15 192	18 300	19 188	74 315
Dotations aux Amortissements des Immobilisations propres	156	147	140	118	94	655
Dotations provisions (FRBG +pour créances irrécupérables)	445	454	401	350	366	2 016
Marge Brute d'Autofinancement	10 649	13 425	16 439	19 507	20 386	80 406
Variation des éléments courants	108	113	119	125	131	595
Immobilisations à donner en crédit-bail	-14 200	-15 700	-17 500	-19 390	-21 329	-88 119
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	-3 443	-2 162	-942	242	-818	-7 118
Investissement Propres	-132	-2	-2	-1	0	-136
Flux de trésorerie des activités d'Investissement	-132	-2	-2	-1	0	-136
Nouveaux Emprunts	8 180	9 444	9 627	10 085	12 163	49 499
Emprunts Obligataire 2023	3 000					3 000
Autres Emprunts Obligataires	0	3 000	3 000	3 000	3 000	12 000
Rmbst Emprunts	-5 365	-6 382	-7 177	-8 293	-9 267	-36 484
Rmbst Emprunt Obligataire 2023		-600	-600	-600	-600	-2 400
Rmbst Autres Emprunts Obligataires			-600	-1 200	-1 800	-3 600
Dividendes	-471	-544	-631	-671	-702	-3 020
Flux de trésorerie des activités de Financement	5 344	4 918	3 618	2 320	2 794	18 995
Variation de Trésorerie	1 769	2 754	2 674	2 561	1 982	
Trésorerie Ouverture	1 335	3 103	5 858	8 532	11 093	
Trésorerie Clôture (Actif)	3 103	5 858	8 532	11 093	13 075	

Les flux de trésorerie provenant de l'activité de leasing connaissent une forte évolution entre 2024 et 2028, où sera enregistrée une marge brute d'autofinancement de plus de 80 milliards de dinars. Les flux de trésorerie d'exploitation sont négatifs et ce vu la tendance haussière de l'activité de production (mises en force) qui nécessite le réinvestissement du cash-flow dégagé par la société.

Les flux de trésorerie des activités d'investissement restent dérisoires, si on les rapporte au programme des mises en force engagé par la société. En effet, ces flux représentent les différentes acquisitions de matériel de bureau, de dépenses d'agencement et installation ainsi que l'acquisition d'immobilisation incorporelles (logiciel de gestion).

Les flux de trésorerie des activités de financement sont le résultat de la politique de financement de MLA consistant à recourir à l'endettement financier pour le financement de la majeure partie du programme d'investissement prévu. En effet, le recours à l'endettement est la résultante d'une politique financière dont la trame de fonds est la création de valeur pour les actionnaires ainsi que les partenaires notamment la PME. Pour ce faire, MLA recourt à l'effet de levier financier permettant grâce à une rentabilité d'exploitation acceptable et stable de rentabiliser au mieux les fonds propres en recourant à davantage de dettes financières.

Bilan prévisionnel

ACTIF (en Millions de DA)	2024	2025	2026	2027	2028
Caisse, banque centrale, Trésor public, Centre de chèques postaux	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur institutions financières	3 103	5 857	8 531	11 093	13 074
Prêts et créances sur clientèle	24 774	28 008	29 976	30 741	32 575
Impôts courants-Actif	521	547	574	603	633
Impôts différés-Actif	72	76	80	84	88
Autres actifs	411	432	453	476	500
Comptes de régularisation	211	222	233	245	257
Immobilisations corporelles	4 584	4 439	4 301	4 184	4 090
Immobilisations incorporelles	7	7	7	7	7
TOTAL DE L'ACTIF	33 683	39 587	44 156	47 433	51 224

Bilan prévisionnel

PASSIF (en Millions de DA)	2024	2025	2026	2027	2028
Banque centrale					
Dettes envers les institutions financières	18 653	21 715	24 165	25 956	28 852
<i>Emprunts obligataires</i>	3 000	5 400	7 200	8 400	9 000
Impôts courants-Passif	789	829	870	914	959
Autres passifs	915	961	1 009	1 060	1 113
Comptes de régularisation	1 774	1 863	1 956	2 054	2 156
Provisions pour risques et charges	322	369	369	370	371
Fonds pour risque bancaires généraux	710	810	871	895	953
Capital	6 500	6 500	6 500	6 500	6 500
Primes liées au capital	21	21	21	21	21
Réserves	423	452	485	520	557
Report à nouveau (+/-)	4	3	3	4	4
Résultat de la période	572	665	706	739	737
TOTAL DU PASSIF	33 683	39 587	44 156	47 433	51 224

CHAPITRE VII- ATTESTATIONS DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DE LA PRESENTE NOTICE D'INFORMATION

VII- 1- Signature du Directoire

« A notre connaissance, les données de la présente notice d'information sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux souscripteurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Président du Directoire
M. El-Amine SENOUCI



VII-2- Signature des Commissaires aux Comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables fournies dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées au titre des exercices 2021, 2022, et 2023 ainsi que celles relatives au premier semestre 2024, données financières approuvées par le Conseil et certifiées par les commissaires aux comptes ».

Mme SAIDI Smahane



M. BENHABILES Zoheir



Visa de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse.

Par application des articles 41 et 42 du décret législatif n° 93-10 du 23 Mai 1993, modifié et complété, relatif à la bourse des valeurs mobilières, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse a apposé sur la présente notice le visa n° ..2024./03. en date du25/02/2024



Mise en garde

Les informations financières présentées dans les annexes 2 et 3 ci-dessous sont élaborées suivant le référentiel comptable de l'International Financial Reportings Standards (IFRS). Les normes comptables IFRS diffèrent de celles du SCF ; les soldes des comptes sont donc différents de ceux présentés dans la présente notice d'information.

ANNEXES

Annexe 1 : Rapport de certification AMS AUDIT (ex Deloitte Algérie) (2023)



AMS AUDIT
Algeria Business Center
Pins Maritimes
16130 El Mohamadia
Alger - Algérie
Tel: +213 (0) 23 67 02 51
Fax: +213 (0) 23 67 02 56

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

A l'attention des actionnaires du Maghreb Leasing Algérie (MLA),

OPINION

Conformément à la lettre de mission signée le 06 septembre 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Maghreb Leasing Algérie (MLA), comprenant le bilan au 31 décembre 2023 ainsi que le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du Management de Maghreb Leasing Algérie. Il nous appartient, d'exprimer notre opinion sur ces comptes.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après :

A l'exclusion de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » qui n'est pas encore mise en application par MLA comme précisé dans les notes 2.2 et qui impacte les comptes des créances, nous n'avons pas relevé d'autres anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS, la régularité et la sincérité des comptes arrêtés au 31 décembre 2023 et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière ainsi que du résultat à la fin de l'exercice.



AMS AUDIT
Algeria Business Center
Pins Maritimes
16130 El Mohamadia
Alger - Algérie
Tel: +213 (0) 23 67 02 51
Fax: +213 (0) 23 67 02 56

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationale d'Audit (ISA). Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités de l'auditeur indépendant relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

INDEPENDENCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de service interdit par la réglementation algérienne en vigueur.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes annexes aux états financiers ci-dessous :

- 2.2 Instruments financiers (IFRS 9)
- 4.3 Autres actifs
- 6. Redressements fiscaux

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION

Il appartient à la direction d'établir des comptes présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour l'établissement des comptes ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.



AMS AUDIT
Algeria Business Center
Pins Maritimes
16130 El Mohamadia
Alger - Algérie
Tel: +213 (0) 23 67 02 51
Fax: +213 (0) 23 67 02 56

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR INDEPENDANT RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES

OBJECTIF ET DEMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Alger, le 25 mars 2024

L'auditeur indépendant

AMS AUDIT

Aghiles Bernou



Annexe 2 : Etats de résultat aux normes IFRS (2022-2023)



ETATS FINANCIERS

31 décembre 2023

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	Notes	EN KDZD	
		AU 31/12/2023	AU 31/12/2022
. Intérêts et produits assimilés	3.1	2 264 102	2 341 540
. Produits générés par la LLD		1 294 348	1 063 261
. Intérêts et charges assimilés	3.2	(931 207)	(773 438)
. Charges liées à la LLD		(741 509)	(631 842)
Marge d'intérêt		1 885 735	1 999 521
. Coût du risque	3.3	(318 678)	(239 732)
Revenu net		1 567 056	1 759 790
Charges générales d'exploitation		(769 579)	(858 006)
. Services	3.4	(273 499)	(342 582)
. Frais du Personnel	3.5	(372 142)	(385 094)
. Impôts et taxes	3.6	(67 749)	(55 239)
. Autres charges		(56 190)	(75 091)
. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations	3.7	(178 234)	(113 541)
Résultat d'exploitation		619 243	788 242
. Autres gains ou pertes		(272 230)	(94 932)
Résultat avant impôts		891 473	883 174
. Impôt sur les bénéfices	3.8	(218 228)	(276 609)
Résultat net	3.9	673 245	606 565
Résultat par action	3.10	104	93

Annexe 3 : Bilans aux normes IFRS (2022-2023)



ETATS FINANCIERS

31 décembre 2023

ACTIF		<i>EN KDZD</i>	
LIBELLE	Notes	AU 31/12/2023	AU 31/12/2022
Liquidités et équivalents de liquidités		246	273
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.1	1 334 423	1 192 544
Prêts et créances sur la clientèle	4.2	20 988 488	17 624 587
Actifs d'impôts différés		41 430	337 789
Autres actifs	4.3	783 247	499 044
Comptes de régularisation	4.4	141 842	114 500
Immobilisations incorporelles	4.5	9 692	18 601
Immobilisations corporelles	4.6	4 680 930	3 987 306
TOTAL ACTIF		27 980 298	23 774 643
PASSIF			
LIBELLE	Notes	AU 31/12/2023	AU 31/12/2022
Passif		19 406 074	15 448 664
Dettes envers les établissements de crédit	4.7	15 837 451	12 000 929
Passifs d'impôts courants		122 291	-
Passifs d'impôts différés		173 647	349 969
Autres Passifs	4.8	3 272 685	3 097 766
Subventions d'investissements		-	-
Capitaux propres		8 574 224	8 325 979
Capital	4.9	6 500 000	6 500 000
Réserves		1 400 979	1 219 414
Résultat de l'exercice		673 245	606 565
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		27 980 298	23 774 643

GLOSSAIRE

APPROBATION	Acceptation par la société de leasing de financer une opération déterminée (sous différentes conditions)
AMORTISSEMENT FINANCIER	Quotité de remboursement du principal contenue dans Chaque loyer. Si les loyers sont constants la quotité est progressive comme l'est un prêt bancaire remboursable en mensualités constantes (principal + intérêts).
AMORTISSEMENT TECHNIQUE	S'applique aux immobilisations utilisées par la société de leasing pour ses propres besoins (bureaux, mobilier etc...) comme pour toute entreprise.
BAILLEUR	Ou CREDIT BAILLEUR est l'établissement financier ayant effectué une opération de crédit-bail.
CREDIT-BAIL	Synonyme de leasing financier
COUT DU RISQUE	Montant des charges (Provisions) constatées par l'établissement financier en vue de tenir compte du non-recouvrement possible de ses loyers. Cette matière est réglementée par la banque d'Algérie.
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	Est un ratio ayant au numérateur les charges d'exploitation y compris les amortissements techniques) et au dénominateur le produit net du leasing (équivalent du PNB bancaire). Ce ratio mesure la productivité d'une société de leasing.
ENCOURS	Montant des créances sur les clients c'est à dire la somme des loyers à recevoir diminuer de la marge de la société de leasing. Ce qui correspond au principal restant dû dans un prêt bancaire. On distingue les encours productifs ou encours sains (clients en règle) des encours compromis (contrats suspendus pour cause de contentieux).
ENGAGEMENT	Quand une approbation est matérialisée par un contrat avec le client, elle devient un engagement.
EQUIPEMENT	Bien mobilier à usage professionnel faisant l'objet d'un Contrat de leasing mobilier.
FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE	L'ensemble des investissements réalisés pendant l'année dans une économie.
FULL PAY OUT LEASING	Désigne les cas de leasing financier avec une faible valeur résiduelle de sorte que les loyers couvrent substantiellement le Prix d'achat du bien et la marge du crédit bailleur.
FRBG	Fonds pour Risques Bancaires Généraux. Compte abritant les provisions constituées sur les créances courantes (encours sains) suivant l'instruction 74-94 de la Banque d'Algérie portant les règles prudentielles applicables par les banques et les établissements financiers installés en Algérie.

FOURNISSEUR	Vendeur de l'équipement ayant fait l'objet d'un contrat de leasing.
IMMEUBLE	Bien immobilier faisant l'objet d'un contrat de leasing.
LEASING FINANCIER	Ou crédit-bail est l'opération tripartite entre un bailleur (la société de leasing). Un preneur (son client) et un fournisseur (de l'équipement) au terme de laquelle la société de leasing acquiert l'équipement (choisi par le preneur) le loue au client pour une période déterminée et irrévocable, au terme de laquelle le preneur a la possibilité d'acheter le bien d'équipement pour une valeur déterminée (valeur résiduelle) généralement faible. Cette opération est assimilée à un financement dans la mesure où la société de leasing récupère son investissement initial et sa marge en une seule opération (la durée étant irrévocable) et le preneur dispose d'un équipement dont il acquiert la propriété comme s'il avait contracté un emprunt dans ce but.
LEASING OPERATIONNEL	Simple location. Opération purement financière.
LLD (LOCATION LONGUE DUREE)	Est une opération de leasing opérationnel portant généralement sur une flotte de véhicules où le bailleur fournit l'assurance, la maintenance et le remplacement du véhicule. On l'appelle aussi "fleet management".
LOYER DE LEASING	Mode de remboursement d'un contrat de financement en leasing. Chaque loyer se compose d'une partie remboursement du capital (progressive) et d'une marge (dégressive) quand le loyer est constant (ce qui est la majorité des cas pour les sociétés spécialisées comme MLA dans le financement des PME).
MISE EN FORCE	Un contrat est mis en force quand les loyers commencent à être facturés. Cette notion est synonyme de PRODUCTION de leasing.
MARGE BRUTE	Est la différence entre le loyer (hors taxe) et la quotité de remboursement contenue dans ce loyer (ou amortissement financier). Dans un contrat de leasing à loyers constants la marge est importante dans les premiers loyers et diminue progressivement jusqu'à devenir proche de zéro dans le dernier loyer.
MARGE NETTE DU LEASING	La marge nette du leasing est égale à la marge brute moins le coût des ressources (Synonyme de PRODUIT NET du leasing).
PRODUCTION DU LEASING	Synonyme de mise en force (MEF) c'est la somme des contrats financés au cours d'une période déterminée.
PRENEUR	Est le locataire du bien d'équipement ou de l'immeuble obtenu en leasing.
SALE/LEASE BACK	Est une opération de leasing où le fournisseur et le preneur sont une même personne. Cette opération permet à un opérateur économique de vendre à la société de leasing un bien (meuble ou immeuble) qu'il possède, de le louer auprès de la société de leasing et de le racheter à la fin du bail à une valeur prédéterminée.

C'est une opération financière similaire à un emprunt (avec hypothèque) ou gage (sans dépossession).

VALEUR RESIDUELLE

Est le montant que le preneur doit acquitter en fin de contrat s'il lève l'option d'achat dont il dispose et qui est un élément constitutif et indispensable du contrat de leasing. Dans les opérations de financement des PME, elle est la plupart du temps fixée à un montant symbolique n'ayant rien à voir avec la valeur du bien en fin de contrat. Dans des opérations sophistiquées de financement en leasing la valeur résiduelle peut être élevée.
